



Plan climat de la Ville de Saguenay

Résultats complets des consultations

[1^{ère} partie]

mai 2025

ÉQUIPE

Comité du Plan climat à la Ville de Saguenay

- Noémie Bussières, conseillère en développement durable, service du développement durable et de l'environnement
- Audrey Bédard, conseillère en environnement, service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
- Patrick Gagnon, coordonnateur en gestion de risque, service de sécurité incendie
- Hugo Descôteaux-Simard, directeur, service du Développement durable et de l'Environnement

Personnes désignées de LAGORA au mandat du Plan climat

- Olivier Riffon, professeur-chercheur
- Mathilde Sauvé-Gagnon, professionnelle de recherche
- Anissa Duval, professionnelle de recherche

Équipe d'animation

- Équipe d'assistant.e.s de recherche et de professionnelles de recherche du collectif de recherche du Laboratoire de gouvernance alternative [LAGORA](#)

Équipe de rédaction du rapport

Sous la direction d'Olivier Riffon, professeur-chercheur

À la rédaction :

- Mathilde Sauvé-Gagnon, professionnelle de recherche

À la révision :

- Véronique Loiselle, professionnelle de recherche
- Catherine Lemay Belisle, professionnelle de recherche
- Émilie Marchand, professionnelle de recherche
- Dègnon Jonas Kotyn, assistant de recherche
- Asyncrite Lucrèce Alavoyedo, assistante de recherche

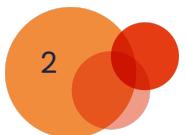
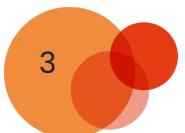


Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Posture d'écriture | 6 |
| Préambule | 7 |
| Introduction | 8 |
| 1. Méthodologie de la démarche | 8 |
| 1.1. Structure du rapport | 8 |
| 1.2. Traitement de données | 9 |
| 2. Consultation des employé.e.s de la Ville | 10 |
| 2.1. Mise en contexte et objectifs | 10 |
| 2.2. Méthodologie | 11 |
| 2.2.1. Déroulement et objectifs | 11 |
| 2.2.2. Mécanismes d'animation | 12 |
| 2.2.3. Traitement de données | 12 |
| 2.3. Résultats | 13 |
| 2.3.1. Chantier milieux naturels | 13 |
| 2.3.2. Chantier matières résiduelles | 14 |
| 2.3.3. Chantier mobilité | 16 |
| 2.3.4. Chantier infrastructure | 18 |
| 2.3.5. Chantier services municipaux | 20 |
| 2.3.6. Chantier économie | 21 |
| 2.3.7. Chantier population | 22 |
| 2.3.8. Chantier émissions collectives | 24 |
| 2.3.9. Chantier énergie | 25 |
| 2.3.10. Structure | 26 |
| 2.3.11. Chantiers proposés par les participant.e.s | 28 |
| 3. Consultation des acteur.trice.s climatiques | 31 |
| 3.1. Mise en contexte et objectifs | 31 |
| 3.2. Méthodologie | 32 |
| 3.2.1. Déroulement et objectifs | 32 |
| 3.2.2. Mécanismes d'animation | 34 |

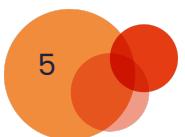


| | |
|--|------------|
| 3.2.3. Traitement de données | 36 |
| 3.3. Résultats | 37 |
| 3.3.1. Orientation milieux naturels | 37 |
| 3.3.2. Orientation milieux de vie | 41 |
| 3.3.3. Orientation gouvernance | 47 |
| 3.3.4. Orientation infrastructures | 53 |
| 3.3.5. Orientation mobilisation | 60 |
| 3.3.6. Orientation capacité de prévention et d'intervention | 69 |
| 3.3.7. Populations en situation de vulnérabilité | 72 |
| 3.3.8. Indicateurs quantitatifs | 78 |
| 4. Consultation des populations en situation de vulnérabilité | 79 |
| 4.1. Méthodologie | 79 |
| 4.1.1. Déroulement et objectifs | 79 |
| 4.1.2. Mécanismes d'animation | 80 |
| 4.1.3. Traitement de données | 81 |
| 4.2. Résultats | 82 |
| 4.2.1. Dialogue spontané autour des changements climatiques | 82 |
| 4.2.2. Sélection des cartes vision | 83 |
| 4.2.3. Visions proposées par les participant.e.s | 102 |
| 5. Limites de la démarche | 106 |
| Conclusion | 108 |
| Annexes | 109 |



Table des figures et des tableaux

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Structure initiale du Plan climat | 12 |
| Figure 2: Synthèse des résultats obtenus par les firmes de consultants (Stantec et MNP) | 33 |
| Figure 3: Station des orientations (1 de 6) | 34 |
| Figure 4: dataviz des actions sensibles | 35 |
| Figure 5: roue de l'infortune | 36 |
| Figure 6: nuage de mot de sentiments ou d'émotions se rapportant aux effets des changements climatiques | 84 |
| | |
| Tableau 1: nombre de votes par orientations | 78 |
| Tableau 2: nombre de votes par action sensible | 79 |
| Tableau 3 : nombre de sélection par action | 92 |



Posture d'écriture

Les enjeux sur lesquels nous travaillons nous incitent à revoir nos manières de nommer et de traduire les réalités qui nous entourent. Aussi, est-ce avec humilité et indulgence que nous avons révisée, et continuerons à réviser fréquemment, nos pratiques d'écriture inclusive : qu'il s'agisse d'orthographe, de grammaire, ou de mise en page de nos documents. Les règles que nous avons adoptées collectivement diffèrent de quelques orientations prônées par notre université d'attache (l'UQAC) et sans doute aussi de certaines communautés avec lesquelles nous œuvrons. Nous espérons néanmoins qu'elles sauront insuffler un esprit de convivialité.

Préambule

Le travail effectué par l'équipe de LAGORA autour des consultations publiques se divise en deux documents. Le premier est un rapport complet de toutes les données issues des démarches consultatives. Le deuxième est une analyse et une synthèse des données qui se trouvent dans le document ci-présent.

Dans ce rapport public, les idées soulevées sont écrites à l'affirmative sous forme de synthèse. Chacune des idées est mise à la suite de l'autre, ce qui résulte d'un amalgame d'idées qui se rapportent au même sujet. Cela dit, les idées individuelles se retracent, mais se trouvent à être diluées à d'autres contenus.

Au fil de la lecture, il est possible de croiser des idées qui peuvent sembler incomplètes et d'avoir besoin de plus d'informations pour comprendre une idée soulevée. Il s'agit d'une des limites des consultations, car les idées sont figées sans retour possible de leur auteur.trice.

Introduction

Dans le cadre des activités de consultation menées au sein de la démarche du Plan climat de la Ville de Saguenay, LAGORA a rejoint 515 personnes. Parmi celles-ci, ce sont 361 personnes qui étaient présentes à titre de citoyen.ne.s ou à titre d'acteurs climatiques, soit toutes associations ou organisations qui portent un intérêt et posent des actions pour la réduction des gaz à effet de serre ou pour l'adaptation aux changements climatiques. Les activités se sont déroulées dans les trois arrondissements de la ville de Saguenay que sont la Baie, Jonquière et Chicoutimi, entre le 26 août et le 10 décembre 2024. Ce rapport traite uniquement des activités de consultation menées par LAGORA pour la Ville de Saguenay et se décline en trois types d'activités. En ordre d'apparition, il y a les consultations réalisées auprès des employé.e.s de la ville, des acteurs climatiques, ainsi que de populations en situation de vulnérabilité. Ce rapport offre une mise en contexte, décrit les éléments méthodologiques utilisés et présente les résultats associés pour chacune des activités.

En complément aux activités de consultation, un rêve climat a été synthétisé à partir des propositions citoyennes récoltées par la démarche du Grand dialogue régional pour la transition au Saguenay-Lac-Saint-Jean¹. Cette synthèse a permis de relever tous les éléments de réponse qui font cohérence avec les objectifs des Plans climat. Il s'agit d'un document public (annexe 1).

1. Méthodologie de la démarche

1.1. Structure du rapport

Les données associées aux consultations du Plan climat se divisent en trois grandes parties. La première et la deuxième relèvent d'événements uniques, soit une activité participative avec les services de la Ville de Saguenay et une activité de consultation des acteurs climatiques. La troisième relève de plusieurs activités menées auprès de populations en situation de vulnérabilité², d'intervenant.e.s de

¹ <https://granddialogue-slsj.com/>

² Les catégories de population que le collectif LAGORA a choisi de prioriser pour les consultations ont été sélectionnées en fonction des données issues de l'Institut national de

première ligne ou encore de représentant.e.s, dans le cas des populations animales. Chacune des parties représente différentes voix et différentes perspectives.

Il est normal de retrouver de la répétition entre les trois parties, puisque les données représentent différentes parties prenantes. Cela permet de retracer les idées partagées entre les citoyen.ne.s, les acteurs climatiques et les employé.e.s de la Ville de Saguenay. Le croisement entre ces parties a permis l'analyse des données qui sera présentée plus en détail dans le second document³.

Toujours dans ces trois grandes parties, la classification des données représente le cadre de l'activité, c'est-à-dire la structure qui a mis la table à la discussion. Dans l'activité menée avec les employé.e.s de la ville, ce sont les différents chantiers travaillés par les consultants qui ont guidé les réflexions. Depuis cet événement, le vocabulaire a évolué à travers le travail réalisé par le comité de plan climat. Ce sont donc les orientations prises par la Ville qui ont cadré les discussions. Puis, pour l'activité menée avec les populations en situation de vulnérabilité, ce sont les résultats de l'exercice de visions de la Ville de Saguenay qui ont permis de cadrer la discussion. C'est pourquoi les grands titres seront d'abord inspirés des chantiers,⁴ puis des orientations⁵ avant d'être inspirés des éléments de vision⁶.

1.2. Traitement de données

À la suite des activités, les données brutes ont été transcrites et classées selon leur activité d'appartenance et selon le cadre de l'activité (chantiers, orientations, visions). Cela dit, ce classement n'est pas suffisant pour rassembler les idées similaires en paragraphe.

santé publique du Québec (INSPQ), de la réalité territoriale de la Ville de Saguenay et de la posture éthique du Collectif à l'endroit des êtres vivants non humains.

³ Voir le rapport d'analyse et de synthèse des consultations

⁴ Énergie, mobilité, matières résiduelles, émissions collectives, économie, population, milieux naturels, services municipaux, infrastructures

⁵ Gouvernance, milieux naturels, infrastructures, milieux de vie, mobilisation, capacité de prévention et d'intervention

⁶ Protection des milieux naturels, réduction des gaz à effet de serre, saine gestion de l'eau, efficacité énergétique et bâtiment durables, mobilité durable, participation et adhésion de la population, réduire l'étalement urbain, saine gestion des matières résiduelles, leader mondial pour les mesures d'urgence, mesures justes et inclusives considérant les populations vulnérables, adaptation aux nouvelles réalités climatiques et écotourisme

Ainsi, la première étape a été de lire les énoncés et de les classer selon des thématiques plus fines. Dans certains cas, un code de couleur a été développé pour être en mesure de retracer certains qualificatifs qui étaient liés à des idées (ex. facile à mettre en place, à retirer, etc.). La deuxième étape consistait à supprimer les commentaires génériques (ex. L'équipe qui travaille sur le projet est bonne) et les répétitions (ex. planter des arbres partout, ajouter des arbres) tout en préservant l'indice de popularité de l'idée par l'ajout d'un chiffre entre parenthèses, et ce, chaque fois qu'une idée identique était relevée.

Les chiffres mis entre parenthèses reflètent soit la récurrence associée à une idée ou le nombre de suppressions d'idées identifiées. Dans tous les cas, ce chiffre est un indice de popularité, mais ne peut être associé à un nombre de personnes étant donné que certaines activités ne comptaient pas d'animateur.trice. Si un chiffre est mis à la fin d'une idée générique et à la fin d'un exemple à sa suite, les chiffres ne s'additionnent pas. Chacun des chiffres est propre à l'idée à sa gauche.

Un travail d'écriture a permis la formation de petits paragraphes regroupant certaines idées similaires, tout en conservant le plus de mots d'origine et en respectant le plus possible le classement initial des idées soumises à l'exercice. Cela dit, un choix éditorial a été fait par la rédactrice pour conserver certains mots. Comme dernière étape, les mots clés ont été soulignés afin de retracer les idées maîtresses des paragraphes et ainsi d'ajuster l'ordre d'apparition et de finaliser l'assemblage des idées. Par exemple, des idées plus englobantes pouvaient accueillir des exemples afin de raccourcir le texte.

2. Consultation des employé.e.s de la Ville

2.1. Mise en contexte et objectifs

La première consultation s'est effectuée auprès de personnes travaillant dans les différents services de la Ville, étant donné que ce sont des acteur.trice.s concerné.e.s et impacté.e.s par le Plan climat. Ce sont également des personnes qui détiennent des compétences techniques sur divers sujets et qui connaissent

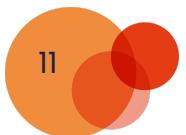
les capacités d'action de la Ville de Saguenay. C'est pourquoi le 18 septembre 2024, à l'hôtel Delta à Arvida, 80 employé.e.s de la Ville ont été rejoint.e.s pour une activité d'information et de consultation. LAGORA s'occupait de la partie consultative, tandis que les firmes de consultant, soit MNP et Stantec, présentaient des contenus relatifs aux changements climatiques pour la Ville de Saguenay. Les objectifs étaient principalement de susciter l'adhésion du personnel au Plan climat et de faire ressortir les mesures pour lesquelles les ressources humaines de la Ville de Saguenay ont les moyens et l'ambition.

2.2. Méthodologie

2.2.1. Déroulement et objectifs

D'abord, une activité brise-glace mettait la table sur les visions d'avenir de Saguenay à la suite de l'adoption du Plan climat. Par la suite, les firmes de consultant procédaient à une séance d'information spécifique à l'état des lieux à Saguenay. D'une part, Stantec faisait état des principales sources de vulnérabilité, tandis que de l'autre MNP faisait état des principales sources d'émissions des gaz à effet de serre. Tous deux présentaient ensuite quelques axes d'intervention possibles. Suite à intervention des firmes, les employé.e.s étaient consulté.e.s à l'intérieur de deux activités, l'une sur la structure du Plan climat (figure 1) et l'autre sur les idées de mesures à adopter. Ce déroulement avait lieu à deux reprises, soit en matinée et en après-midi. Pour plus de détails, il est possible de consulter le plan de déroulement⁷.

⁷ [Plan de déroulement-Atelier ville.pdf](#)



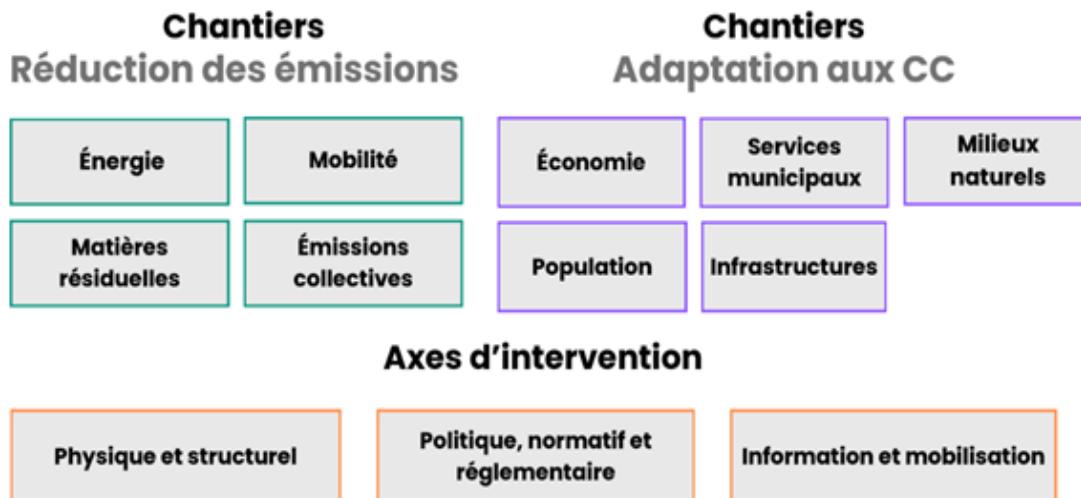


Figure 1: Structure initiale du Plan climat

2.2.2. Mécanismes d'animation

Les contenus présents sur les napperons (annexe 2) pour ces activités sont issus d'un travail de réflexion de la part de la Ville de Saguenay et de LAGORA pour représenter au mieux les résultats des firmes, soit les axes d'intervention croisés aux sources d'émission et de vulnérabilité.

Le napperon de la deuxième activité comporte une matrice dans laquelle chacune des mesures devait être apposée selon son niveau d'effort et d'impact. Une consigne mentionnait également de signifier un porteur potentiel. Ces mécanismes avaient pour but de contextualiser chacune des idées soulevées à la réalité de la Ville de Saguenay.

2.2.3. Traitement de données

Dans la partie résultat, le classement des données et leur titre sont associés à la structure de l'activité. Cela dit, les titres reflètent les différents chantiers soumis à la réflexion dans le cadre de ces activités (Énergie, mobilité, matières résiduelles, émissions collectives, économie, population, milieux naturels, services municipaux, infrastructures) à l'exception de quelques ajouts suggérés par les personnes participantes.

Dans ce cas de figure, les chiffres entre parenthèses reflètent à la fois un nombre de votes soumis en apposant un collant et certaines répétitions d'idées.

Les résultats ci-dessous s'accompagnent de certaines tournures de phrase qui reprennent les qualificatifs opposés aux différents napperons. Dans le premier napperon, les résultats s'accompagnent des catégories de réflexion : aime, ajoute, corrige, enlève. Dans le deuxième napperon, les résultats s'accompagnent des termes prioritaires, audacieux, faciles, contre-intuitifs ou d'un synonyme.

2.3. Résultats

2.3.1. Chantier milieux naturels

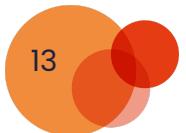
Le chantier des milieux naturels est jugé comme étant prioritaire (7). Il manque une vision environnementale en vue de 2050 au Saguenay.

La Ville de Saguenay est reconnue comme une région naturelle et est renommée mondialement pour la protection des forêts et des milieux humides et hydriques. La ville est axée sur la pérennité, la protection et l'amélioration des milieux naturels, notamment grâce à des dispositifs et des mesures particulières (4).

Un programme de reboisement (2) et une réglementation face à la gestion de la forêt, notamment concernant le déboisement, sont adoptés. Tout est en place en interne pour favoriser l'adaptation, l'application et le respect des règlements municipaux et provinciaux (6), tout particulièrement en matière d'environnement (2).

Il est important de respecter ou d'inclure systématiquement les milieux naturels, dont les zones humides, à la réflexion lorsque de nouveaux tracés ou de nouveaux chantiers de construction sont envisagés (3). Il est important de bien réfléchir à la localisation des nouvelles infrastructures et de prendre en considération la valeur économique des services écologiques. Par ailleurs, il est obligatoire de travailler avec les préoccupations environnementales dans les processus d'appel d'offres.

Des suivis, accompagnés de normes plus sévères, ainsi que l'application de pénalités et de contraventions, assurent la qualité des berges (5). Actuellement, les peines sont insuffisantes. De plus, la protection du lac Kénogami fait partie des plans. La protection des différentes sources d'eau est exemplaire à la Ville de Saguenay, notamment par l'adoption de nouveaux règlements (4).



- eaux potables (13)
- souterraines
- exploitées
- non exploitées
- nouvelles aires protégées
- digues
- barrages

Saguenay est une région visionnaire et avant-gardiste qui inspire dans sa gestion des espaces verts. Les aménagements naturels prennent afin de diminuer les besoins d'entretien dans les parcs et les différentes installations.

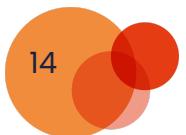
Saguenay est une ville verte qui est fortement végétalisée en milieu urbain, notamment dans les espaces asphaltés (4). La végétation et les arbres sont visibles partout, sur le bord des routes, dans les stationnements et sur les toits (3), notamment pour favoriser la rétention d'eau. Puis, une politique de l'arbre est adoptée.

Les terrains vacants et les parcs de la ville sont aménagés de manière à transformer ces milieux en des forêts urbaines diversifiées et à biotope naturel (3) ou encore en des milieux humides (4). Le mot d'ordre est biodiversité. Les plantes comestibles et résistantes aux sécheresses contribuent à l'accès en nourriture dans les parcs. Les îlots de forêts urbaines déjà en place sont protégés (2). Des mesures d'adaptation pour faire face aux maladies et aux ravageurs sont également sujettes à la réflexion.

La réduction des îlots de chaleur est un objectif partagé (10). L'efficacité des milieux naturels pour l'autorégulation du climat est promue. Des aménagements favorisent l'accès à la nature et à divers îlots de fraîcheur. La valorisation des milieux naturels est mise au premier plan. À cet effet, il est facile de porter une attention particulière lors des travaux en sentiers rustiques et utiliser des matériaux tels que l'environnement naturel pour ne pas "urbaniser" la nature (2). L'adaptation des activités promues est réfléchie en fonction des changements climatiques.

2.3.2. Chantier matières résiduelles

Le chantier des matières résiduelles est jugé comme l'un de ceux ayant le plus d'impact. Il est important d'éliminer l'idée préconçue d'un manque de budget.



Pour une saine gestion des matières résiduelles, il serait possible d'avoir accès à des subventions.

La Ville de Saguenay a été visionnaire en misant sur la réduction des déchets, voire en devenant une ville zéro déchet, en commençant par l'abolition totale de l'utilisation et de la vente des plastiques à usage unique, puis par l'amélioration du recyclage et du compostage. La réduction à la source, la réutilisation et la réparation sont de nouveaux acquis.

Au sein de la collectivité, il est important de rendre obligatoire l'utilisation du bac brun auprès des industries, des commerces et des institutions (ICI). À cet effet, il serait important et facile de constituer une brigade d'inspecteur pour faire de la représentation corporative et appliquer des sanctions lorsque nécessaire auprès des entreprises, restaurateurs et commerces qui ne compostent pas ou ne font pas le tri des matières (5). De plus, des bacs de recyclage pourraient être ajoutés dans les arénas.

Pour sensibiliser à la gestion des matières résiduelles, il est possible de divulguer des capsules d'informations concernant le pourcentage ou le tonnage de matières recyclées et enfouies (3). Il est également possible de réaliser des visites d'éducation auprès des écoles primaires et secondaires dans les centres de tri et à l'écocentre. Lors d'événements, une escouade est envoyée sur le terrain afin de sensibiliser et de former le plus grand nombre. Pour une meilleure adhésion de la population et pour favoriser un tri des matières résiduelles plus efficace, il faut offrir des formations en continu.

Il serait bien de planifier les jours de collecte des matières résiduelles de manière à minimiser l'impact sur le déneigement et à éviter de devoir repasser. Il serait bien de réviser la fréquence et la logistique des collectes pour les déchets ou les matières organiques (8). Les objectifs sont de réduire la collecte des déchets (2), d'inciter l'utilisation du bac brun et de favoriser le tri efficace des matières résiduelles. Finalement, pourquoi ne pas mettre fin à la collecte porte-à-porte au profit des îlots.

Il serait bien d'évaluer la possibilité éventuelle d'instaurer des mesures coercitives face à la collecte des déchets (3) ou encore d'imposer une tarification pour le service en fonction de l'utilisation réelle. Cela dit, l'idée de lier l'économie à la génération de déchets peut sembler fastidieuse.

Il serait prudent d'établir un plan de contingence dans l'éventualité d'un bris de service dans les collectes de matières résiduelles (4). Il faut développer une meilleure gestion des déchets, sans les envoyer outre-mer. Il serait important qu'une politique encadre les services municipaux par rapport à leur capacité d'action (ex. îlot de tri, toilettes chimiques). En fait, s'il y a une diminution des poubelles, cela permettra au personnel de la ville d'avoir la capacité d'assurer un meilleur service en lien avec les îlots de tri présents dans les bâtiments municipaux et les infrastructures extérieures.

Il serait bien de miser sur le développement des écocentres. Plusieurs matières sont détournées de l'enfouissement pour être récupérées comme les matériaux démantelés ou démolis tels que :

- béton (2)
- asphalte
- terre

En interne, une multitude de petits gestes pourraient être posés en commençant par la sensibilisation du personnel, notamment pour favoriser la diminution de l'impression ainsi que la pratique du recyclage et du compostage (2). Il serait également possible de recycler les livres élagués à l'échelle de la région ou de la Ville de Saguenay.

Les employeurs pourraient offrir aux employés des vêtements produits avec des matières recyclées. De plus, les ressources technologiques sont utilisées de façon responsable puisque la Ville de Saguenay a analysé l'impact du stockage de l'information (3). En somme, les entrants, l'évolution et l'effet des actions posées sont surveillés.

2.3.3. Chantier mobilité

Le chantier de mobilité est jugé comme ayant un grand impact. D'ailleurs, le fait d'agir sur la mobilité peut avoir un effet positif sur la conservation des milieux naturels.

La Ville de Saguenay est visionnaire, avant-gardiste et leader dans le transport et l'écomobilité malgré l'enjeu du grand territoire (4). À cet effet, il faut absolument adopter et réaliser le plan de mobilité, ce qui aura un effet direct sur le plan climat.

L'aménagement urbain est basé sur l'humain, de manière que les piétons, les cyclistes et les autobus prennent dans les centres-villes (3). Le partage de la route et la mobilité active sont promus, notamment par l'aménagement de voies cyclables sécurisées sur les grands axes (ex. Bégin, Boul. Université, Boul. Talbot).

De plus, les déplacements à vélo sont facilités grâce au développement d'un réseau cyclable, à l'obligation d'offrir des stationnements pour vélo (2) et à la mise en place d'un programme de subvention pour l'accès à des vélos électriques.

Des feux de circulation pour les piétons sont ajoutés. Puis, des feux synchronisés diminuent l'arrêt des véhicules et polluent moins (3). Une nouvelle ressource en interne est embauchée pour ce projet, car les firmes comprennent moins bien la réalité de la Ville de Saguenay.

Un système de transport collectif, alternatif, adapté, efficace et utilisé, favorise la réduction du nombre de voitures par famille. Il est important de disposer de bus interurbains, de taxi-bus et d'un système de covoiturage (3) qui soient rapides et efficaces (3), voire gratuits (3), pour la population étudiante ou bien toute la population. Les nouvelles pratiques de déneigement sont adaptées aux nouvelles réalités climatiques (5).

Au niveau corporatif, des stratégies pour réduire l'utilisation des véhicules sont envisagées, tout particulièrement pour encourager le covoiturage entre employé.e.s (4) et diminuer l'autosolo.

- objectifs de réduction du kilométrage (7)
- les employés sont regroupés par arrondissement (3)
- politique pour le déplacement efficace du personnel (2)
- planification des déplacements
- bureaux satellites
- stationnements incitatifs
- offre d'un service de covoiturage

De plus, les véhicules sont arrêtés lors des périodes de repos, quand la température est au-dessus de -10°.

Le virage pour l'électrification des transports (3), notamment des machineries lourdes, est une idée soulevée. Une vision et un plan de grande ville peuvent être

adoptés à cet effet. Pour cela, des bornes électriques sont installées partout sur le territoire. À court terme, l'installation de *timer* sur les véhicules peut diminuer l'utilisation de carburant. Puis, des alternatives viables au diesel pourraient être recherchées.

Au niveau corporatif, l'achat de véhicules électriques est planifié (8) sauf pour les véhicules d'urgence. Le nombre de véhicules électriques appartenant à la ville est optimisé par l'offre d'une flotte de véhicules collective pour l'ensemble des services (2). De plus, une flotte de vélos électriques est offerte pour le déplacement durant les heures de bureau (2).

Certains axes d'intervention, par exemple, le remplacement des véhicules électriques (5) pourrait être facilité si une cohérence est développée parmi les plans climat des grandes villes.

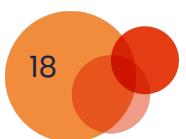
Petit bémol, l'électrification des transports coûte cher et la production de batteries est polluante. Il est important de prendre en considération l'analyse d'impacts des procédés de fabrication pour faire des choix cohérents avec le Plan climat.

2.3.4. Chantier infrastructure

Il est important de souligner que le département des travaux publics et d'Hydro-Jonquière est très touché par le chantier d'infrastructures et que c'est un chantier important (6). Cela dit, les infrastructures et les bâtiments sont à distinguer, car ils suscitent des enjeux distincts (4).

Le Plan climat doit favoriser les mesures qui optimisent l'efficacité écoénergétique tant au niveau des bâtiments que des opérations (4). Pour ce faire, il est important de se doter d'outils d'analyse de la performance (2).

Une résilience se développe à tous les égards, à la Ville de Saguenay, face aux changements climatiques (3). Des infrastructures pérennes et l'adoption de nouvelles normes de conception permettent d'être préparé face aux conditions météorologiques extrêmes (8) (ex. des infrastructures pliantes (2)). Des projets innovants adaptés au territoire de Saguenay sont déployés grâce à l'acquisition de connaissances (2). Une fois mises en place, des capsules de rayonnement sur les réseaux sociaux permettent facilement de mettre en lumière l'innovation dont Saguenay fait preuve.



La durabilité des bâtiments et des infrastructures demande également de mieux connaître leur état afin d'être en mesure d'intervenir avant l'arrivée de problématiques (9). Effectivement, il faut planifier les travaux sur le long terme, car ils sont actuellement réfléchis à très court terme (4). Par ailleurs, il faut aussi planifier l'entretien et la maintenance des infrastructures (2).

Le chantier des infrastructures est plus facilement associé aux travaux de canalisation et de rétention des eaux pluviales (3) ainsi qu'aux infrastructures impactées par les aléas climatiques.

- systèmes d'aqueducs
- barrages hydrauliques
- impact sur les arbres
- impact sur les fils au sol
- impact sur les barrages

Toutes les infrastructures associées à la gestion des eaux devraient être séparées par types (ex. intersurface et intrasouterrain). Les réseaux pluviaux et les équipements sont adaptés aux nouvelles réalités climatiques, notamment les infrastructures d'aqueduc (3).

Des mesures de contrôle permettent de limiter la corrosion des réseaux d'aqueduc ainsi que de réduire les fuites par la durée de vie des installations (2). Puis, les conduites pluviales et les camions-siphons de main-d'œuvre sont nettoyés (3).

La reconversion des réseaux unitaires d'égouts en des réseaux séparatifs pluviaux et sanitaires est une initiative souhaitée. À cet effet, il faut donc augmenter le nombre de kilomètres de réseau divisé afin de diminuer la consommation d'eau à traiter (2). Il serait important de travailler sur un portrait terrain pour ensuite établir un plan d'action (3) (ex. fosses septiques).

La récupération des eaux de pluie et sa distribution aux citoyen.nes sont favorisées par l'entremise de bornes-fontaines pour des usages non comestibles (4). La consommation d'eau est encadrée de manière responsable (7). Ainsi, l'utilisation de l'eau potable est limitée lorsque non requise (4).

- nettoyage de rue
- arrosage
- bornes-fontaines
- toilettes

Pour certain.e.s, les milieux naturels sont de parfaites infrastructures pour privilégier l'infiltration naturelle des eaux pluviales (6). Ainsi, la capacité du réseau pluvial et sanitaire face aux grandes pluies est assurée (2). Les enjeux d'érosion et d'inondation sont travaillés simultanément. À cet effet, plusieurs propositions mentionnent que l'écoulement de l'eau devrait être facilité par des aménagements urbains perméables (11).

- Parcs vert
- stationnement et rues éponges
- bassins de rétention d'eau décoratifs

2.3.5. Chantier services municipaux

La Ville de Saguenay se positionne politiquement comme ville résiliente. Pour ce faire, les décisions sont relatives au respect de l'environnement et des changements climatiques, et ce, même lors de changements au niveau du conseil municipal (2).

La Ville de Saguenay fait preuve d'exemplarité pour les autres villes et le collectif, car plusieurs changements de pratiques sont adoptés en interne (3). Le personnel sera passé de la parole aux actes en agissant concrètement sur les enjeux ciblés. Les objectifs du plan climat sont atteints à 99% grâce à une sensibilisation, une adhésion et des engagements de la part des services de la ville et de la population (2). La mise en pratique du développement durable est une compétence recherchée par l'équipe d'embauche.

Les changements climatiques et le développement durable devront être intégrés dans la planification stratégique et les valeurs de la ville (11). À cet effet, une pondération permet d'actualiser les plans de continuité des opérations, d'ajuster les démarches de sélection des projets et d'accompagner la révision des politiques et des règlements. Une politique intégrant les différents plans de la ville pourrait faciliter l'adaptation aux changements climatiques. Un meilleur arrimage entre les normes et les plans et un ménage pourront être réalisés.

- Plan de gestion de matières résiduelles
- Plan de développement durable
- normes d'aménagement
- plan climat

Saguenay est plus agile et est en mesure de mobiliser tous les services, les directions générales, les cabinets et les élu.e.s de manière transversale

(interservices et interniveaux) pour travailler à la planification et à l'application du plan climat (7). Tous les organes de la ville collaborent et communiquent autour d'une vision claire, commune (2) et partagée par les services. Tout particulièrement, lors de la mise en place d'un chantier d'envergure.

La révision de la structure de communication entre les services est assurée de manière à éviter les vases clos (7). Cela favorise la coordination et le travail conjoint entre les équipes (8), ce qui évite d'échapper des morceaux ou de revenir sur un lieu déjà travaillé. Une communication soutenue est requise notamment entre les départements des travaux publics et du génie (6). De plus, toutes les ressources à disposition de la ville sont maximisées dans leur utilisation grâce à une bonne gestion (2).

Des collaborations au niveau régional et à tous les paliers permettent de coordonner les efforts et d'être sur la même longueur d'onde. Par ailleurs, la coordination avec les instances gouvernementales favorise l'entraide.

2.3.6. Chantier économie

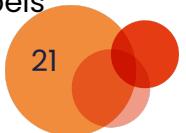
Le chantier d'économie devrait être hiérarchisé dans l'optique où il influence les budgets pour les actions climatiques. Ce chantier pourrait être réfléchi et développé par secteur. De plus, il est souhaité que la ville travaille en amont sur les valeurs qu'elle porte dans une perspective soutenable afin que l'argent, les lois et les règlements ne soient plus un frein à l'action climatique (2).

Il est important d'encourager les commerces favorisant le développement durable par les crédits de taxe (3). Il serait audacieux de soutenir la diversification économique pour avoir les moyens d'opérer pleinement le Plan climat (7).

- technologies écologiques
- initiatives diverses
- petites et moyennes entreprises
- industries

Il est important d'établir des budgets stables et prévisibles entre les années et dans chacun des services, de manière à dynamiser le développement durable (3). Puis, l'ajout d'une politique monétaire est souhaité, en lien avec les actions climatiques annuelles.

Il est mentionné que la Ville de Saguenay devrait exiger des critères de développement durable auprès des fournisseurs dans les différents appels



d'offres (3). Par ailleurs, les appels d'offres ne devraient plus dépendre uniquement de la valeur économique : le plus bas soumissionnaire ne devrait plus être la norme. Il est demandé d'investir massivement pour l'action climatique, dans tous les projets menés par la ville.

Le Plan climat peut permettre l'octroi de subventions. Les mesures d'écofiscalité ou de redevance peuvent sembler difficiles, voire être indésirables à mettre en place (3). Cela dit, plusieurs services de la Ville aimeraient regarder ce qui se fait ailleurs et privilégier cette idée en collaboration avec les instances gouvernementales (7). Dans ce cas, ces mesures fiscales sont aussi à prévoir dans les projets de la ville. Par ailleurs, face à l'inaction, les coûts d'assurances (2) seront amenés à croître de manière exponentielle.

Des incitatifs financiers pourraient aussi être ajoutés dans l'axe politique, normatif et réglementaire pour inciter les gens à agir. Cela dit, il faut prendre le temps de considérer le niveau d'impact et d'effort associé. Par exemple, le fait d'augmenter les frais d'immatriculation pour les véhicules lourds et les gros cylindres dans le cadre provincial (2) ou de bonifier les incitatifs financiers pour l'achat d'équipements comme des véhicules et des thermopompes est jugé comme étant énergivore.

Il est important d'offrir aux différents services de la ville un support et des outils d'aide à la décision pour faciliter la liaison entre les choix économiques et les impacts des changements climatiques. (4). Notamment, il est important de se réapproprier les ressources de manière à diminuer la productivité.

2.3.7. Chantier population

Le chantier de population soulève des questions. Il est plus difficile d'avoir un contrôle et un impact sur la population et sur le collectif dans son ensemble (2). Il serait bien de se demander quel serait le rôle spécifique de la Ville de Saguenay auprès de la population.

Saguenay est une ville innovante où les différents services rejoignent et prennent en compte les populations en situation de vulnérabilité. L'accès à un milieu de vie sain est assuré. Pour cela, il est possible de décliner en catégories chacune des populations en situation de vulnérabilité afin de mieux adapter les interventions et de diminuer leurs vulnérabilités face aux changements climatiques.

Il est important de contribuer à l'accès aux logements étudiants à moindre coût, par leur subvention, en collaboration avec les institutions d'enseignement. Il est

important de mettre en place des bâtiments municipaux adaptés et accessibles à toute la population.

Il serait bien de prévoir des stations de recharge de bouteilles d'eau réutilisables à des endroits stratégiques de la ville (3). Il est également souhaité de penser l'aménagement du territoire de manière à réduire les îlots de chaleur (6) (ex. toits blancs, stationnements verts, accès aux jeux d'eau).

Il serait bien d'anticiper les problématiques de santé en lien avec les changements climatiques et les risques associés à la santé et sécurité au travail (SST) (ex. coups de chaleur).

Il serait également utile de faire la cartographie des zones problématiques ou à risque face aux impacts des changements climatiques afin d'offrir des services et un accompagnement adaptés à la situation en amont.

Étant donné les capacités de la Ville de Saguenay et la nature de ces interventions, il est primordial de miser sur la collaboration pour atteindre les objectifs ciblés (2). En effet, les organismes donnent la capacité à la ville d'intervenir.

Il est important de travailler avec les partenaires du milieu communautaire (ex. CDC) pour rejoindre les organismes et leurs clientèles variées. De plus, des partenariats peuvent aussi être établis entre les ministères et les services de la ville afin d'améliorer l'aide apportée aux citoyen.ne.s.

En phase avec l'axe information et mobilisation, il faut s'assurer de bien vulgariser les concepts de manière à être inclusif et de rendre l'information accessible à tou.te.s (6).

- offrir des définitions (6)
- éviter l'utilisation d'acronymes (2)
- utiliser des pictogrammes
- avoir le souci pour la langue de publication

Il est important d'informer toute la population à propos des changements climatiques et des démarches autour du plan climat (5). Il faut donc faire preuve de transparence en partageant les résultats au grand public. Il est tout aussi important de faire connaître les bons coups de la ville sur une page, d'un point de vue macro.

Les citoyen.ne.s sont habilité.e.s à l'action (2), notamment en les autorisant à installer des éoliennes ou en les sensibilisant à se munir de clapets conformes pour leurs installations (2). Puis, de manière moins effective, il est possible d'envisager l'implication des citoyen.ne.s dans certaines actions pour la réduction des déchets (ex.: activités de nettoyage). Ultimement, il est souhaité d'inciter le plus grand nombre à protéger l'environnement.

Des outils d'information et d'éducation efficaces et pertinents sont développés pour différents thèmes, notamment pour informer et sensibiliser la population de certaines conséquences vécues face aux changements climatiques (3) ainsi que de l'impact des habitudes individuelles sur le climat (2).

Les sujets de sensibilisation peuvent être nombreux, il est donc important de bien définir les priorités et les publics cibles (ex. personnes immigrantes).

- le tri des matières résiduelles (4)
- mobilité durable (4)
- efficacité énergétique (3)
- réduction des déchets (3)
- consommation d'eau potable
- réduction de la consommation

2.3.8. Chantier émissions collectives

Le retrait du chantier des émissions collectives est considéré, car il résulte d'un impact moins significatif sur le total des gaz à effet de serre émis (2). Les chantiers d'émissions pourraient être réfléchis en fonction des secteurs d'attribution, c'est-à-dire : les bâtiments, les transports et l'industrie.

Il est souhaité que la Ville de Saguenay soit visionnaire et réduise les émissions de gaz à effet de serre au-delà de la cible nationale (3) et ce, jusqu'à atteindre la carboneutralité. C'est la fin de l'utilisation des hydrocarbures. Les émissions ont été contrôlées au maximum, notamment par l'amélioration des lois. Au niveau corporatif, une vision de la diminution des gaz à effet de serre a été développée avant de changer les équipements et les infrastructures. Enfin, tous les secteurs de la ville ont un programme de compensation des émissions de gaz à effet de serre.

Pour avoir un impact significatif sur les émissions collectives, il est possible de favoriser le développement des réseaux de transport actif et collectif (2),



d'instaurer le principe du pollueur-payeur auprès des grands émetteurs de gaz à effet de serre (3) ou encore d'utiliser l'énergie de manière adéquate dans les opérations (ex. zamboni, tondeuses, etc.). L'impact peut être beaucoup plus grand si des mesures au niveau industriel sont prises (3). Les émissions industrielles sont très liées à l'axe politique, il faudrait donc concentrer les énergies à ce sujet.

Des congés de taxe ou des avantages fiscaux pourraient encourager la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment par l'arrivée d'initiatives comme des innovations technologiques (2). De plus, il apparaît plus favorable d'utiliser le renforcement positif plutôt que des mesures coercitives pour favoriser l'adhésion et la mobilisation au niveau collectif.

Il serait bien de sensibiliser les citoyen.ne.s au niveau corporatif et de ramener l'information à l'échelle citoyenne afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'impact de leurs activités sur les émissions de gaz à effet de serre. À ce sujet, les citoyen.ne.s peuvent être sensibilisé.e.s et formé.e.s (8). D'autres suggèrent de miser sur les industries, les commerces et les institutions (ICI). Dans tous les cas, il est nécessaire d'ajuster les approches.

Ce sont les actions d'adaptation et de réduction qui ont des effets positifs à court terme (3) qui sont abordées afin d'encourager le changement de comportement. Les responsabilités collectives par rapport aux changements climatiques méritent d'être mieux définies (2). Les campagnes de communication et de sensibilisation devraient être récurrentes (5) (ex. à tous les mois de mars).

2.3.9. Chantier énergie

Le chantier énergie est jugé comme spécifique aux immeubles sous la juridiction de la ville. À cet effet, le retrait du chantier énergie est envisagé, car la municipalité aurait peu d'impact et d'emprise à ce niveau. Ces questions dépendent davantage des têtes dirigeantes.

Des efforts particuliers pourraient favoriser la réduction de la consommation énergétique au niveau corporatif, notamment par l'optimisation des unités et la gestion de l'énergie (3), particulièrement lorsque les bureaux sont inoccupés. À ce propos, une campagne de sensibilisation auprès des employé.e.s est envisagée (3).

- lumières
- ventilation
- chauffage
- système de réfrigération plus efficace
- coupure de courant
- éteindre les postes de travail.

Il serait important de changer la mentalité autour du télétravail et de miser sur cette pratique tout en initiant des bureaux partagés (4) et de reconnaître les avantages.

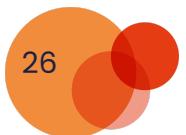
- maximiser l'utilisation de l'espace (3)
- zéro stationnement
- zéro déplacement
- zéro chauffage
- créer un milieu de travail résilient

Il serait bon de miser sur les projets avec de grands potentiels d'efficacité énergétique. Bien que cela suppose des défis, il pourrait y avoir la construction de nouvelles centrales hydro-électriques et l'installation de technologies telles que les compteurs intelligents, avec la collaboration d'Hydro-Jonquière, afin de favoriser la gestion des pointes énergétiques et de responsabiliser les client.e.s (2).

À l'interne, il serait judicieux de procéder à la modification des systèmes de chauffage des bâtiments de la ville pour des énergies plus vertes. Il est souhaité de bénéficier d'expert.e.s sur le sujet et de programmes de subvention afin de miser sur certaines énergies renouvelables telles que l'éolienne et le solaire (ex. toit solaire) (2). Cela dit, l'éclairage à l'énergie solaire serait une solution bien exigeante en termes de ressources. Par ailleurs, le financement de mesures et de projets pour l'efficacité énergétique peut sembler colossal.

2.3.10. Structure

De manière générale, les personnes consultées ont bien saisi la structure d'ensemble et soulèvent, en guise de points positifs, sa concision et sa cohérence avec les enjeux soulevés (voir figure 1, p.12). Les chantiers comme les axes sont appréciés puisqu'ils semblent complets et assez larges pour s'adapter dans le temps (4). Paradoxalement, cette structure est parfois aussi définie comme floue. De plus, il serait important de décliner le Plan climat en différentes chronologies.



Le vocabulaire utilisé par les deux firmes de consultant pour l'appellation des catégories est préféré. À cet effet, il est souhaité de parler de secteurs d'émission et de systèmes impactés plutôt que de parler de « chantiers » (2).

D'un côté, certain.e.s croient que les mesures d'adaptation et de réduction ne devraient pas être séparées (2) tandis que de l'autre, la distinction est appréciée (2). Cela dit, un questionnement émerge à savoir comment témoigner de l'interdépendance des mesures d'adaptation et de réduction dans le Plan climat. De plus, il serait important de discuter davantage du concept d'adaptation, afin de favoriser une prise de conscience des impacts futurs possibles en amont.

Les terminologies utilisées pour les chantiers « émissions collectives », « énergie » et « économie » (3) ainsi que pour l'axe physique et structurel ne sont pas définies clairement. Par ailleurs, les chantiers et les axes peuvent être traités de façon synergique. Par exemple, les axes « physique et structurel » et « information et mobilisation » vont de pair et sont interreliés à l'axe politique, norme et règlement et devraient être travaillés ensemble (2).

Il faut reconnaître que l'acquisition de connaissances influence les politiques. Par ailleurs, l'ajout de la dimension gouvernance dans l'axe politique, normatif et réglementaire (2) faciliterait la mise en œuvre interservices du Plan climat. De plus, il est suggéré d'ajouter un axe de planification qui serait à distinguer de l'axe politique, normatif et réglementaire.

Plusieurs participant.e.s ont soulevé le fait qu'il sera primordial de faire preuve de courage politique (2), notamment pour oser sanctionner et modifier certaines lois et règlements (8). Par ailleurs, il serait important de mobiliser des ressources pour faire les suivis terrain. À cet effet, il a été mentionné que des projets étudiants pourraient être subventionnés.

Un changement drastique n'est pas souhaité, il est plutôt suggéré d'adapter l'approche aux différents types de populations avec des mesures de transition ou des mécanismes d'accompagnement. Devrait-on sensibiliser ou obliger les changements de pratiques ? Il serait possible d'exiger certaines pratiques en mettant en vigueur à la fois un message de sensibilisation, un encadrement politique et des mesures de suivi.

L'axe information et mobilisation est jugé comme très important (4). Il est soulevé que la ville de Saguenay ne devrait pas s'en tenir uniquement à informer

l'ensemble de sa communauté. Les personnes consultées mentionnent, à ce sujet, que la ville a davantage un rôle d'éducation, de formation, de sensibilisation et de conscientisation à assumer pour favoriser un meilleur accompagnement dans cette gestion durable du territoire. De plus, cet axe doit autant être travaillé en interne des services de la Ville de Saguenay qu'en externe.

Pour planifier les actions de l'axe physique et structurel, il est important de faire un inventaire du terrain et de dresser un portrait de la situation afin de déterminer les priorités d'actions.

En ce qui a trait aux chantiers, il serait judicieux de définir un ordre de priorité (2) et de l'illustrer d'une certaine manière, car tout ne se vaut pas. Puis, il faudra considérer la solution la mieux adaptée en fonction des capacités de la ville. En contrepartie, il a été mentionné qu'il faudrait développer une certaine uniformité avec les autres plans climat du Québec.

D'un côté, la catégorie du secteur corporatif est appréciée, mais de l'autre, il y a un questionnement à savoir s'il serait plus judicieux de séparer les services municipaux des sous-traitants. Par ailleurs, certains chantiers, par exemple ceux concernant la mobilité, peuvent porter à confusion entre le secteur corporatif et collectif. Puis, la distinction entre le secteur collectif et corporatif ne devrait pas être faite pour les questions financières.

2.3.11. Chantiers proposés par les participant.e.s

- Thématique bâtiments**

La Ville de Saguenay est avant-gardiste dans la construction écologique, durable et verte (10), au niveau des rénovations et des nouvelles constructions (3). Il faut innover dans la manière de concevoir et de construire afin de favoriser la durabilité plutôt que les coûts (4). Il est primordial d'oser bousculer les habitudes de conception (5). Les sous-traitants pourraient également avoir des conditions à respecter dans les appels d'offres. Des suivis sont à prévoir à cet effet (6). Les soumissions sont qualitatives plutôt que d'être basées sur les plus bas soumissionnaires (7).

Dans la réfection ou la construction de nouveaux bâtiments, des subventions sont disponibles (ex. fonds vert fédéral). Il serait facile de prévoir des programmes incitatifs aux écoconstructions (2). Par ailleurs, il est important de

mobiliser des instances qui pourraient faire pression sur le gouvernement afin qu'il adapte rapidement sa réglementation (2) (ex. code national du bâtiment). Les nouveaux cadres normatifs devraient également faciliter l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Il faut éviter la démolition, notamment des bâtiments patrimoniaux, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre. La requalification de tous les bâtiments existants permet leur utilisation au maximum de sa capacité (3). À cet effet, la Ville de Saguenay pourrait acquérir de nouveaux bâtiments pour assurer leur conservation (2). Il est important de rendre obligatoire la conception durable des bâtiments.

- analyse du cycle de vie
- l'adoption de diverses certifications ou de normes
- considération de l'orientation au soleil
- considération des vents dominants
- adaptation de la consommation d'eau

Il serait intéressant de favoriser la certification LEED des bâtiments (3) et d'établir des procédures spécifiques pour les nouvelles constructions (4). Il faut aussi prévoir les potentiels de conversion énergétique et de récupération de chaleur (2). L'efficacité énergétique doit prendre en considération la rigueur nordique du climat de Saguenay et la manière de vivre des habitants.

Les toilettes à faible débit sont importantes pour l'économie d'eau, cela dit, elles viennent avec une moins grande performance. Il serait audacieux d'opter pour des toits verts et des revêtements de bois pour les nouvelles constructions. Par contre, ce sont des projets qui viennent avec des entretiens difficiles et rigoureux. Il faut réfléchir à long terme et penser à des matériaux durables, notamment des matières de qualité garantie.

- **Thématique réduction de l'étalement urbain**

L'ajout d'un chantier concernant l'étalement urbain est demandé. Les compétences d'urbanisme (2) et l'ajout de normes (4) permettent de densifier les bâtiments et les quartiers existants et de réduire, voire cesser l'étalement urbain (21) afin de redonner au maximum la place aux milieux naturels, dans le but d'améliorer la qualité de vie humaine. Les déboisements massifs pour des travaux d'aménagement sont ainsi évités.

Le plan d'urbanisme permet de participer à la réduction des gaz à effet de serre (2). La Ville de Saguenay entreprend un choix politique en diminuant son parc immobilier (3). La notion de développement durable se retrouve dans les nouveaux schémas d'aménagement.

- **Thématique participation citoyenne**

Grâce à la bienveillance, l'altruisme et la participation de sa population, Saguenay devient un modèle dans la mise en œuvre du Plan climat. Toute la population est convaincue et sensible à la cause et s'adapte face aux changements climatiques en passant à l'action. De plus, elle adhère aux nouvelles pratiques municipales. En complément, de l'importance est attribuée à l'adhésion de la population et cela permet d'être efficient à long terme. En effet, la participation citoyenne et l'acceptabilité sociale sont importantes.

La Ville de Saguenay intègre tous les organismes pour participer au plan climat. En effet, c'est le résultat d'une mobilisation des ressources (humaines, financières, politiques) portées par un leadership régional qui favorise la mise en place d'actions concrètes qui amorcent des changements pérennes. Il est important d'éviter les vagues de mobilisation et de démobilisation à répétition, tout en évitant de subir les pressions politiques (3).

Il est important d'investir chez la clientèle jeunesse. Il est important de s'assurer de l'implication des jeunes par la participation, la consultation et la sensibilisation (10). Il est désiré de connaître le point de vue des jeunes et de mieux définir comment procéder. Par ailleurs, il serait important d'avoir des ambassadeurs et ambassadrices du développement durable, par exemple, par l'entremise d'emplois d'été.

- **Thématique mesures d'urgence**

L'ajout d'un axe particulier à la réaction et à la réponse aux crises, comprenant le suivi après sinistre avec les usager.ère.s (psychologique, financier) est suggéré.

La Ville de Saguenay est un leader mondial en gestion des mesures d'urgence. Pour ce faire, il est important de prévoir des budgets et des ressources afin d'améliorer la prévention et l'intervention en cas de catastrophes (2). Tous les risques sont connus et les mesures sont adaptées afin de minimiser les conséquences sur la sécurité de la population (2). Au-delà des solutions

techniques, un changement culturel est également abordé.

Il est prévu d'informer en temps réel les populations face aux risques liés aux aléas et au climat et de les assister lors de futures catastrophes climatiques (3). La police et les services de première ligne peuvent être une réponse efficiente face aux crises climatiques afin de sécuriser la population et d'assurer la santé mentale collective. Du temps est consacré à la responsabilisation des citoyen.ne.s afin de privilégier certains comportements, notamment en lien avec la préparation aux sinistres (3).

Les bornes d'incendie contiennent de l'eau brute. L'aménagement de zones de protection d'incendie ainsi que l'aménagement de sentiers de qualité limitant le risque d'érosion sont également des sujets abordés.

3. Consultation des acteur.trice.s climatiques

3.1. Mise en contexte et objectifs

À partir de la consultation menée auprès des employé.e.s de la Ville de Saguenay, le comité du Plan climat de la Ville a travaillé sur une première ébauche du Plan d'action, destiné à être analysé, critiqué, amélioré et enrichi par les partenaires potentiels et la collectivité. Pour ce faire, l'équipe de LAGORA et du Plan climat ont veillé à rejoindre toutes les organisations, les professionnel.le.s et les citoyen.ne.s concerné.e.s par le sujet et impliqué.e.s dans diverses actions climatiques sur le territoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre d'une consultation publique en format portes ouvertes.

Cette consultation s'est tenue le 20 novembre 2024, de 9h00 à 21h00, à l'hôtel Le Montagnais. Les conseiller.ère.s et les employé.e.s de la ville étaient les bienvenu.e.s pour poursuivre les réflexions autour du Plan climat. Au total, 233 personnes ont été rejointes, soit 6 journalistes, 45 citoyen.nes, 74 personnes dans la structure de la Ville de Saguenay et 108 personnes issues de collectifs citoyens, d'associations étudiantes, d'organisations, d'entreprises, d'instituts d'enseignement et de la santé et quelques acteur.trice.s des autres municipalités

et municipalités régionales de comté de la région. Les objectifs étaient de connaître les idées de tou.te.s, de connaître la faisabilité et l'adhésion des différentes personnes concernant les mesures proposées, d'être sensible et de considérer les différents points de vue et de faire ressortir des mesures pour lesquelles les parties prenantes ont de l'implication et de l'ambition.

À la suite de cette consultation, tou.te.s les participant.e.s avaient l'occasion de déposer un mémoire jusqu'au 9 décembre 2024. La ville a reçu 5 mémoires de la part de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, de la Corporation de développement communautaire du roc et des deux rives, du Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable (CVD), du parti politique Unissons Saguenay ainsi que du regroupement des finissant.e.s en techniques d'aménagement et d'urbanisme (annexe 3).

3.2. Méthodologie

3.2.1. Déroulement et objectifs

Après avoir passé l'accueil et possiblement avoir répondu à quelques questions brise-glace au moyen du dé du dialogue⁸, une salle était destinée à informer les participant.e.s de la démarche du Plan climat dans son ensemble, mais surtout des résultats obtenus par les firmes de consultation. Plus explicitement, les données de Stantec reflétaient les vulnérabilités climatiques, puis les données de MNP présentaient le portrait territorial en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En somme, le même contenu présenté aux employé.e.s de la Ville de Saguenay a été synthétisé et mis sous forme de visualisation⁹ grâce au travail du Laboratoire d'innovation en communication scientifique du Cégep de Jonquière¹⁰. Cette présentation prenait la forme d'un parcours muséal qui était préalable à la consultation et qui durait environ 20 minutes (figure 2).

⁸ Grand dé où chaque face est associée à une question de réchauffement. Cette courte activité a permis de faire patienter les gens en attendant la prochaine séance d'information.

⁹https://ville.saguenay.ca/files/services_aux_citoyens/environnement/developpement_durable/plan_climat_saguenay.pdf

¹⁰<https://www.cegepjonquiere.ca/laboratoire-d-innovation-en-communication-scientifique-lis.cs.html>

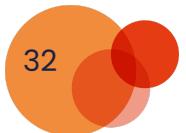




Figure 2: Synthèse des résultats obtenus par les firmes de consultants (Stantec et MNP)

Ensuite, les participant.e.s étaient invité.e.s à découvrir la deuxième salle qui comportait plusieurs stations pour être consulté.e.s et informé.e.s. Au nombre des espaces et stations, il y avait :

- l'espace d'espoir ;
- l'espace de dialogue ;
- la roue de l'infortune ;
- les dataviz¹¹ ;
- les six stations pour chacune des six orientations ;
- le kiosque d'information de la Ville de Saguenay ;
- le kiosque d'information de LAGORA ;
- le kiosque d'information des firmes de consultant, Stantec et MNP.

Pour plus de détails, il est possible de consulter le plan de déroulement¹²

¹¹ Le dataviz est un dispositif d'interaction physique qui permet de récolter des données tout en résultant un effet visuel à cette collecte (voir figure 4, p.35)

¹² [Plan d'animation-atelier acteurs climatiques.pdf](#)

3.2.2. Mécanismes d'animation

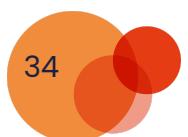
Pour découvrir l'ébauche du Plan climat (annexe 4), six stations présentaient les objectifs et les mesures suggérées par rapport aux six grandes orientations prises par la Ville de Saguenay, considérant les éléments forts ressortis lors de la première consultation menée avec les employé.e.s de la ville. Il était possible d'y retrouver la station de gouvernance, milieux naturels, infrastructures, milieux de vie, mobilisation et capacité de prévention et d'intervention (figure 3).



Figure 3: Station des orientations (1 de 6)

En complément à ces stations, l'une des faces du dataviz permettait de découvrir douze mesures jugées sensibles par la Ville de Saguenay. Ce sont des mesures pour lesquelles les participant.e.s pouvaient donner leur appui, par l'entremise de votes, ou leur apporter des nuances (figure 4). Le dataviz comportait une face sur laquelle douze mesures sensibles ont été relevées par la ville¹³. Pour chacune des douze actions, douze pots étaient en place pour accueillir les votes d'appui. Chacun.e des participant.e.s avait dix pois chiches pour voter à dix reprises. Il était permis de voter plus d'une fois pour une même

¹³ [Actions sensibles.pdf](#)



mesure. Ce mécanisme avait pour objectif de démontrer le soutien de la collectivité envers les différentes mesures jugées sensibles de prime abord.



Figure 4: dataviz des actions sensibles

Dans l'espace de dialogue, les participant.e.s avaient le loisir de s'asseoir avec d'autres pour échanger autour de différents angles de réflexion¹⁴ avec l'éthique du dialogue (annexe 5). Puis, dans l'espace d'espoir, une simple corde à linge permettait d'afficher les rêves et aspirations de chacun.e au sujet du Plan climat. L'objectif était de permettre à tou.te.s de sortir des cadres établis de la consultation et d'avoir l'espace pour nommer ce qu'ils et elles jugent important de transmettre. Ces discussions étaient sollicitées et accompagnées par des facilitateur.trice.s de l'équipe de LAGORA.

Associées à chacune des six stations d'orientation, se trouvaient des cartes de visite¹⁵ où chacune des organisations pouvait écrire les actions similaires qu'elle porte, son intérêt pour une collaboration ainsi que son nom et ses coordonnées. Ces cartes de visite avaient pour objectif de connaître ce que les organisations de la région font déjà en lien avec les mesures suggérées et de connaître les synergies possibles pour d'éventuelles collaborations autour du Plan climat.

¹⁴ [Dialogue.pdf](#)

¹⁵ [Carte de visite_6.pdf](#)

La roue de l'infortune est un mécanisme d'animation qui a permis de mettre un accent sur les populations en situation de vulnérabilité. Ce sont douze catégories qui ont été exposées aux participant.e.s pour solliciter la réflexion et tisser des liens autour des enjeux qui sont vécus et des besoins auxquels il est important de répondre (figure 5).



Figure 5: roue de l'infortune

3.2.3. Traitement de données

Dans la partie résultat, le classement des données et leur titre sont associés à la structure de leur activité. Cela dit, les titres reflètent ici les différentes orientations prises par la Ville de Saguenay dans le cadre de leur premier jet du Plan climat. Seuls deux titres font l'exception puisque le contenu se rapporte à d'autres stations qui ne correspondent pas aux différentes orientations. Sous le titre «populations en situation de vulnérabilité», la roue de l'infortune rapporte des données qui traitent des considérations à prendre face à certaines personnes. Sous le titre «indicateurs quantitatifs», le dataviz rapporte des données quantitatives quant à la hiérarchisation des orientations et des actions sensibles. De plus, les napperons de travail autour des orientations (annexe 6) rapportent des données quantitatives tant qu'à l'appréciation des mesures suggérées par le comité de Plan climat.

Il faut donc comprendre qu'à l'exception de la station de dataviz et de la roue de l'infortune, toutes les données des autres stations ont été classées selon les six orientations, y compris les données issues des mémoires déposés à la suite de la consultation publique.

Les résultats ci-dessous s'accompagnent de certaines tournures de phrase qui reprennent soit le contexte d'une question (ex. par rapport à l'implication des élu.e.s face aux changements climatiques), les qualificatifs apposés aux différents napperons (ex. ajoute, corrige, retire) ou encore le type d'information récoltée (ex. les nuances).

Dans ce cas de figure, les chiffres entre parenthèses reflètent toujours des idées répétées étant donné que les données qui ont reçu des votes seront présentées sous forme de tableau dans la section des indicateurs quantitatifs.

3.3. Résultats

3.3.1. Orientation milieux naturels

- **Biodiversité et pollinisateurs**

La protection de tous les pollinisateurs est jugée comme étant essentielle dans le Plan climat. À cet effet, des ruches urbaines sont suggérées. Cela dit, la mise en place d'abris ne serait pas une solution durable et efficace. D'ailleurs, cela pourrait avantager les insectes ravageurs. Un plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes peut être développé (3).

- végétaux
- herbes à poux
- insectes

À cet effet, l'acquisition de connaissances et de données sur les migrations d'espèces envahissantes, exotiques ou vectrices de maladies est importante afin d'adapter les actions posées (4) (ex. lutte biologique). Puis, tous types de véhicules doivent être nettoyés (3), notamment par le renforcement des lois et un meilleur contrôle aux douanes, tout en se dotant de stations de lavage à des endroits stratégiques (2).

- bateaux
- conteneurs

- camions

Les pesticides et la tonte régulière sont chose du passé (2) et la Ville de Saguenay réalise le défi pissem lit (3) dans tous les parcs urbains. La Ville de Saguenay mise sur l'augmentation de la biodiversité (2) et remplace les espaces gazonnés par des espaces végétalisés (6) dans les zones urbaines.

- prairies fleuries (5)
- friches urbaines (5)
- des jardins pollinisateurs (2)
- des jardins de façade
- conserver la canopée urbaine

Des changements de pratiques, notamment pour l'aménagement du territoire, devront également être accompagnés d'efforts d'éducation, notamment auprès des entrepreneurs et de la population (2).

- **Planification forestière et protection des milieux forestiers**

Il faut adapter la planification forestière (2) en tenant compte des impacts sur les réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi qu'en fonction des feux de forêt (ex. parterres moins grands, plan de sécurité).

En amont, il est possible de mieux informer et sensibiliser les utilisateurs de la forêt (4) sur les mesures de prévention existantes pour éviter d'accentuer le risque de feux de forêt (6) dû à de la négligence et au non-respect des consignes.

Plutôt que de s'attaquer aux monocultures, parlons d'emblée de polycultures et de forêts mixtes (10). Toutefois, il serait bien de s'attaquer avant tout à la plus grande monoculture que représente le gazon.

Il est important de protéger le patrimoine arboricole centenaire (2) et les arbres existants en arrêtant l'étalement urbain et en évitant l'aménagement d'éoliennes, voire en réduisant le volume des récoltes forestières (2).

Il faut que la Ville de Saguenay se responsabilise au travers de son Plan climat en favorisant des mesures et des décisions en faveur de la sécurité, du bien-être et de la santé collective. Par exemple, la zone tampon que représente le boisé Panoramique est protégée. Le tribunal rappelle qu'une municipalité a le devoir de

faire respecter sur son territoire le principe de précaution, lequel est maintenant encastré dans la loi sur le développement durable.

L'inventaire national des rejets polluants et les recherches en écotoxicologie peuvent être pris en compte. De plus, il faudrait procéder à des études d'ingénierie aux plans géotechniques, sismologiques, hydrologiques, hydrogéologiques et environnementaux et se poser les bonnes questions avant d'accorder un quelconque permis de construction pour des projets d'envergure (ex. Projet Vaudreuil de Rio Tinto Alcan | BAPE AP50 2011)¹⁶.

- **Aménagements et connectivité des milieux naturels**

Il est suggéré de miser sur des traverses inspirées du parc national de BANFF plutôt que des ponceaux. De plus, pour faciliter la cohabitation avec la faune en ville, il est souhaité d'ajouter plus d'arbres et d'abris.

Une attention est également portée à la connectivité des milieux naturels (8) ainsi qu'à la restauration des milieux urbains perturbés en s'inspirant des cibles de la COP15 et en s'appuyant sur les concepts de trame bleue et verte. Cela permet à la biodiversité de se mouvoir (2).

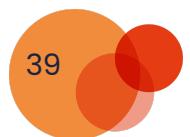
La documentation est prise en considération pour résulter de la réduction des impacts causés par les activités anthropiques sur les milieux naturels et les différentes espèces vivantes (4) (ex. bruits, lumières).

La Ville de Saguenay subventionne les infrastructures pour donner un accès durable aux activités de plein air. L'accès à la nature, aux centres de plein air et aux parcs naturels aménagés est universel (4) et gratuit étant donné les avantages qu'ils procurent au niveau de la conscientisation et de la santé globale des citoyen.ne.s (4). L'accès aux milieux naturels est universel, grâce à l'offre de transports collectifs (2). De plus, ce type d'espace se multiplie à des endroits variés sur le territoire. La bienveillance, la gentillesse et l'altruisme s'expriment envers la nature et les autres humains.

- **Aires protégées**

Le rétablissement de milieux naturels perturbés (2), la protection des zones de captation de carbone (ex. forêts, tourbières, lacs) et des zones importantes sur le plan de la biodiversité ainsi que l'établissement de cibles précises quant aux

¹⁶<https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000058437>



aires protégées (4). On suggère de protéger 30% des zones terrestres, des eaux intérieures, des zones marines et côtières d'ici 2030 comme le suggèrent les autres mesures de conservation efficaces (AMCE)¹⁷. La Ville de Saguenay devrait s'inspirer de son plan régional des milieux humides et hydriques pour encadrer la protection de tous les milieux naturels sur son territoire.

- **Protection des sources d'eau**

La Ville de Saguenay a les plus belles sources d'eau, il faut avoir plus de mesures pour les protéger (2) et dépasser les normes établies. Pour ce faire, un plan d'action particulier à chaque source d'eau potable peut être rédigé. Il faut préserver la qualité et la quantité d'eau et protéger les eaux souterraines et les eaux de surface non exploitées et exploitées.

Il est possible de localiser les milieux aquifères importants et qui ne sont pas utilisés pour en faire des réserves patrimoniales pour les générations futures (2). De plus, la Ville de Saguenay produit et diffuse un portrait de l'état des réserves d'eau potable de surface et des nappes phréatiques.

Compte tenu de la valeur de l'eau et du lac Kénogami, il est souhaité de revisiter le plan de gestion du lac et d'être plus sévère face à son utilisation récréotouristique (2) de manière à favoriser sa protection, voire de faire du lac Kénogami une aire protégée. Par ailleurs, afin de contribuer à sa protection (2), il est important de s'assurer de la protection de la forêt Cyriac. Cette question est urgente puisqu'il s'agit du réservoir d'eau potable pour 75% des citoyen.ne.s de la ville.

- **Protection des milieux humides et hydriques**

En amont, il faudrait toujours identifier et étudier (ex. type de sol) les zones vulnérables face aux risques climatiques (3) afin de faire connaître les risques précis. Cela permet d'opérer les travaux d'adaptation nécessaires (3), d'adapter les infrastructures à la conception (ex. éviter les sous-sols), de délocaliser ou d'interdire des projets de construction (13) comme les projets de la zone portuaire (2).

¹⁷

https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/autres-mesures-de-conservation-efficaces.htm

- risques d'érosion
- risques d'inondation
- risques de glissements de terrain

À cet effet, il serait judicieux de produire et de diffuser une nouvelle carte des zones inondables (2) à partir des données du gouvernement du Québec et d'établir un plan d'action, notamment en ajustant le zonage en conséquence.

Il faut aussi percevoir l'érosion en milieu hydrique comme un processus naturel qui crée des habitats fauniques (ex. saumons et truites de mer). Les plans d'eau devraient pouvoir détenir des droits juridiques et être protégés (2). À cet effet, la liberté des cours d'eau (3) est une mesure appropriée.

Cela dit, lorsque des infrastructures ou des terres sont menacées, il est important de freiner l'érosion de diverses manières (3).

- végétaliser les bandes riveraines (7)
- reboisement (3)
- technologies basées sur la nature
- sélection des espèces végétales pour leur adaptation aux milieux humides et leur croissance rapide.

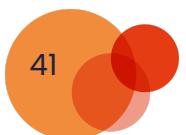
La Ville de Saguenay doit accompagner la population et être plus sévère que le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, en lien avec l'aménagement en bordure des milieux humides et hydriques (4) (ex. descente à bateau).

- adoption de règlements (2)
- l'émission des mesures coercitives (2)
- l'octroi de subventions

3.3.2. Orientation milieux de vie

- **Mesures pour réduire l'étalement urbain**

Il y a une diminution radicale des projets de construction, notamment du développement domiciliaire (2). Les projets de construction doivent éviter la suppression des terres agricoles (2) et des milieux humides (2) ainsi qu'assurer l'intégrité des milieux naturels (3) (écologique, indigène). Une nouvelle réglementation pourrait encadrer le développement de nouveaux quartiers.



La Ville de Saguenay prend la résolution que tant qu'il y a des bâtiments vides, il n'est pas possible d'entrevoir des constructions neuves dans le but de favoriser la maximisation, la rénovation et la requalification des bâtiments existants (5).

- bâtiments commerciaux
- bâtiments patrimoniaux
- centre George-Vézina
- autogare du centre-ville

La simplification des démarches administratives et des mesures fiscales (2) est prise pour encourager la restauration, la remise aux normes et l'entretien du patrimoine bâti (3). L'expérience des architectes qui ont cette corde à leur arc est valorisée. Il faut mettre en place une vigie qui s'assure que la restauration s'effectue en respect des normes du patrimoine et de l'environnement. À cet effet, certaines lois et règlements provinciaux associés aux codes du bâtiment devraient être repensés.

Effectivement, il faut prendre des moyens légaux et administratifs pour adapter les normes du bâtiment pour qu'elles soient plus cohérentes avec les changements climatiques et les enjeux environnementaux (2).

La Ville de Saguenay est une ville de proximité (4) avec des centres-villes revitalisés, notamment dans les quartiers défavorisés.

- proximité des milieux de travail (2)
- mixité des services
- accessibilité des services alimentaires
- proximité de milieux de vie
- parcs

Il faut privilégier les mesures de densification (4 pour : 1 questionnement : 1 non prioritaire), dans les centralités, afin de diminuer l'étalement urbain (7), contrer l'embourgeoisement (2) et la pénurie de logements (2).

- minimaisons d'arrière-cour (2)
- habitations bigénérationnelles
- maisons à étage

Par ailleurs, en considération de la réalité socioéconomique actuelle, les logements sociaux (3) hors marché et protégés par des fiducies d'utilité sociale sont mis en vigueur. Le logement social pourrait bénéficier d'un fond par la

taxation des logements privés ou par l'obligation d'intégrer une politique en ce sens lorsqu'un promoteur immobilier fait un projet.

Des mesures d'écofiscalité (2) pourraient contribuer à la diminution de l'étalement urbain et favoriser les milieux de vie durables. Est-ce qu'une municipalité peut vraiment envisager de faire payer plus de taxes en fonction de la distance du milieu d'habitation ?

Face à l'idée d'une taxe d'éloignement, certain.e.s soulèvent des enjeux de justice sociale (2), notamment pour les familles et les personnes vulnérables. D'autres pensent que l'éloignement des grands centres peut venir avec une qualité de vie supérieure et avec un mode de vie durable, et ce, même au sein d'un quartier résidentiel à proximité. Il faut respecter le choix de chacun.e.

- **Naturalisation des espaces urbains**

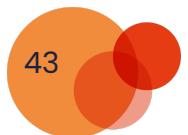
La Ville de Saguenay valorise, protège et aménage plusieurs parcs et types d'espaces naturels (12) dans les milieux urbains en matière de superficie et de qualité (5).

- forêts nourricières (3)
- jardins communautaires (3) dans les cours d'école
- terre-pleins routiers végétalisés (3)
- friches urbaines (2)
- forêts urbaines résilientes¹⁸ (voir professeur Alain Paquette)
- jardins privés

Il est souhaité de convertir les espaces gazonnés, notamment pour diminuer le besoin de tondre, en espaces végétalisés. Un plan directeur de la biodiversité permet la naturalisation et la végétalisation des secteurs urbains fortement anthropisés (2).

- Diversifié sur le plan biologique (3)
- indigène (3)
- facile d'entretien (3)
- vivace (2)
- comestible
- endémique
- adapté aux nouvelles réalités climatiques.

¹⁸ [Paquette_Messier.pdf](#)



La Ville de Saguenay intervient pour réduire les îlots de chaleur (11) et favorise la préservation et l'augmentation des îlots de fraîcheur (4). Un inventaire et une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur (2) pourraient agir comme un outil de communication et d'aide à la décision.

- **Milieux urbains nourriciers**

Faciliter la création d'espaces nourriciers (ex. champs de tournesol en pousses) en simplifiant les démarches administratives.

- assurances
- exigences
- application de la politique d'agriculture urbaine existante

Il serait bien d'encourager les potagers (2) et de favoriser la transmission de connaissances sur le jardinage.

Il serait bien d'engager des agriculteur.trice.s à la municipalité pour que la Ville de Saguenay possède des terres, des caveaux de semences et des petites fermes locales à usage collectif, notamment pour contribuer à la souveraineté alimentaire. Il serait tout aussi bien de soutenir les producteurs.

- petites et moyennes tailles (2)
- maraîchères
- animales
- locales
- adoptant des pratiques conscientieuses de la faune
- faisant un usage raisonnable des pesticides

Des mesures d'atténuation des risques climatiques sur les activités agricoles (ex. couvre-sol, brise-vent) sont également promues.

La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'incitation à la santé sont également à l'avant-plan.

Certain.e.s signifient que l'augmentation de plantes comestibles n'est pas une action significative (4). Cette action peut résulter de l'augmentation de la biodiversité et favoriser la sécurité alimentaire, mais ça ne réduit pas les îlots de chaleur.

- **Aménagements urbains accessibles**

La Ville de Saguenay favorise des milieux urbains durables, inclusifs, uniques et attrayants, en soutenant la fourniture de fonctions (2) (ex. bancs, fontaines publiques (4)) et l'accès aux poussettes et fauteuils roulants (2), en priorité dans les zones de services fréquentés par les personnes plus vulnérables.

Par ailleurs, des points d'eau naturels sont accessibles et encadrés à l'égard des risques. Certain.e.s suggèrent d'offrir des jeux d'eau ou des piscines pour se rafraîchir en cas de vague de chaleur (2), alors que d'autres soulignent les enjeux reliés aux coûts, à l'accessibilité et au gaspillage de l'eau (2).

- **Plantation d'arbres**

Face à la proposition de procéder à la plantation d'arbres sur les propriétés privées, il est proposé de penser à la biodiversité et de privilégier la conversion du gazon (2) en jardin de façade (2). D'ailleurs, il faut être prudent quant aux conséquences possibles de la plantation d'arbres sur la tuyauterie et sur la sécurité des résident.e.s face aux aléas climatiques. À cet effet, il est important d'assouplir les règlements pour permettre la végétalisation de façade (2).

Il serait bien de mettre en place une politique de l'arbre (2) effective sur 10 à 15 ans et de réglementer la plantation d'arbres sur les terrains résidentiels (2) et commerciaux (2) de manière équitable, selon la réalité socioéconomique et la grandeur des terrains (2), sans quoi, les inspecteur.trice.s municipaux.ales pourraient émettre des constats (3), tout particulièrement pour les nouveaux projets de construction (2). La Ville de Saguenay peut prendre en charge les frais de plantation et d'entretien des arbres plantés dans les secteurs résidentiels.

Il est souhaité d'avoir plus d'arbres sur le territoire et de procéder à la plantation d'arbres variés (6), notamment des arbres fruitiers, à grand déploiement sur les terrains privés ou publics (3). Cela permet de lutter contre les ravageurs, de privilégier les ombrages naturels et de résulter d'une belle canopée urbaine.

- **Mobilité durable intégrée**

Il faut repenser globalement la mobilité durable à Saguenay et démocratiser ce concept en étant porteur d'exemples concrets, notamment par la valorisation des petits gestes. La mobilité durable et les transports ne sont pas assez présents dans le Plan climat, alors qu'il s'agit du deuxième plus grand secteur d'émission du secteur collectif. Il faut appuyer le plan de mobilité durable et faire un plan

intégré pour la décarbonisation des transports, selon une date fixe. Par ailleurs, il serait bon de mettre sur pied une mesure stricte pour éviter la circulation des véhicules défectueux et grands émetteurs de CO₂.

Actuellement, les coûts et les impacts de l'utilisation de l'autosolo ne sont pas suffisamment considérés (2) et les automobilistes ne paient pas le plein prix. À cet effet, les participant.e.s étoffent l'idée d'avoir des incitatifs financiers pour diminuer l'autosolo. Toutefois, la Ville de Saguenay devrait également offrir de l'accompagnement auprès des citoyen.ne.s.

- tarification sociale (4)
- pénaliser l'autosolo (3)
- une taxe pour les ménages possédant plus d'un véhicule (2)
- programmes de déplacements responsables en collaboration avec les grands employeurs (2)
- subventions équitables pour faciliter l'acquisition de vélos électriques

La Ville de Saguenay devrait accorder des budgets considérables aux infrastructures nécessaires pour le développement de modes de transport collectif et actif (9), surtout pour les transports actifs. Cela permet de substituer un maximum de transports motorisés non essentiels.

- développer les réseaux de pistes cyclables (12)
- aménager des espaces agréables, sécuritaires (8), accessibles et connectés (6)
- développer des corridors piétonniers (5)
- créer et entretenir des corridors verts (3)
 - vers les quartiers résidentiels
 - vers les établissements publics
- avoir des infrastructures accessibles en été comme en hiver
- développer la Véloroute

Il faut revoir le plan des pistes cyclables sur le territoire et évaluer si des secteurs non desservis auraient des besoins. La Ville de Saguenay favorise la prise en compte des familles et des personnes vulnérables dans la planification des pistes cyclables et dans les schémas d'aménagement urbain à venir. La Ville de Saguenay a besoin d'une vision plus moderne pour le transport actif, notamment pour y inclure les triporteurs et les trottinettes électriques.

La Ville de Saguenay investit dans l'amélioration des services de transport collectif (9) accessibles, souples et efficaces, voire gratuits (3) pour certaines clientèles. Ce changement de culture a pour effet collatéral de renforcer le tissu social et d'encourager l'entraide (2).

- plateforme de covoiturage (6) instantanée
- services d'autobus (5) fréquents et à moindre coût 1\$
- services en autopartage (4)
- stationnements incitatifs
- autobus électriques
- trains
- métro

Il est également suggéré de revoir les circuits d'autobus de la ville avec la collaboration citoyenne de manière à ce qu'ils soient non seulement efficaces, mais qu'ils desservent réellement la population.

3.3.3. Orientation gouvernance

- **Processus décisionnels**

Il faut mettre les différends politiques de côté, faire preuve de courage politique (2) et assurer la mise en œuvre et le respect d'un Plan climat (3) innovant et audacieux (5), en privilégiant des approches créatives, durables et adaptées aux réalités locales. Il ne faut pas hésiter à bousculer les habitudes, l'urgence nous y oblige (3).

Il faut inclure les changements climatiques dans les processus et les décisions sans exception (3). Pour ce faire, un mandat de recherche à long terme pourrait participer à l'évaluation constante des prises de décisions pour inclure le plan climat. Ce dernier devra faire l'objet d'évaluation périodique grâce à des mesures de suivi et de *monitoring*, notamment pour vérifier l'efficacité des moyens mis en place.

Il faut participer à l'amélioration continue du Plan climat (2) et y prévoir des mesures systémiques, inspirantes, documentées et concrètes, voire radicales, afin de changer les manières de vivre et de faire collectivement (2) et d'assurer de réels résultats, ce qui impactera positivement la vie des générations futures. Pour ce faire, il est suggéré d'impliquer les employés de la ville en leur permettant de faire des actions concrètes sur leur temps de travail.

- **Des procédures partagées**

Il faudra respecter les procédures mises en place et être plus à l'écoute des ressources en interne (3). De plus, il serait bien d'inclure les organismes de la ville lors des prises de décision, dans l'objectif d'établir l'acceptabilité des projets ainsi que de réfléchir collectivement aux exigences.

- plan d'intervention
- contribution
- évaluation

Un échéancier, des objectifs et des cibles précises, une grille d'analyse avec des indicateurs de performances clairs et quantifiables pourraient également permettre l'évaluation systématique des projets par l'obtention de données précises.

- convention d'eau
- convention d'énergie
- convention de déchets

Afin de ratisser plus large, il est possible d'utiliser diverses mesures d'impact.

- impact sur la santé
- impact sur les infrastructures
- impact sur les règlements
- impact sur le tourisme
- impact sur les taxes

Il faut relativiser le temps investi dans les études et les plans pour permettre plus de réalisations (2) en misant sur l'efficacité des solutions.

- bioénergie technologies économie

Avant l'implémentation des projets, il serait nécessaire d'effectuer des tests, voire de s'assurer de documenter chacune de ses actions pour en étudier le résultat.

- **Les prérequis de l'exemplarité**

Il faut penser global, agir localement et sur le long terme ainsi que s'inspirer du passé pour prévenir (3) les conséquences des changements climatiques. La Ville de Saguenay devient un modèle exemplaire de résilience (2) pour inspirer des réponses collectives pour l'adaptation aux changements climatiques (3). Ça

prend une vision commune, de la volonté, des moyens, du soutien et des incitatifs pour réaliser le Plan climat collectivement.

La Ville de Saguenay sera un exemple lorsqu'elle prendra des décisions en fonction de bilans carbone intrinsèques (5) grâce à des analyses de cycle de vie.

Des objectifs clairs de réduction des gaz à effet de serre avec des échéances devront être établis. Il faut également s'assurer que chaque nouveau projet soit carboneutre (2), écologique (2) et, le cas échéant, socialement vitalisant. Pour ce faire, il est important de revenir à des appels d'offres qualificatifs et d'y inclure ces points. De plus, il faudra analyser les solutions de rechange d'un projet selon des critères spécifiques et clairs (2) (ex. GES, coût) et compenser les émissions de gaz à effet de serre.

D'ailleurs, il serait important de souligner les bons coups d'un service ou d'un projet par rapport aux critères environnementaux et aux choix écoresponsables (2) (ex. papeterie, réparation d'objet), et ce, à chaque fin d'année, en plus de les diffuser afin d'inciter les gens à emboîter le pas.

- **Participation à la transition sociale et écologique**

Les questions environnementales, notamment de biodiversité, sont au cœur des réflexions et des planifications et sont devenues des réflexes dans tous les départements de la ville (2). Effectivement, les municipalités doivent être au premier front pour la protection de l'environnement, car elles disposent de moyens coercitifs diversifiés. La participation de toute la collectivité a un impact majeur sur l'amélioration de la situation environnementale.

Les questions sociales, particulièrement la santé des citoyen.ne.s, sont au cœur des décisions et des actions afin de favoriser l'adaptation équitable (3). Les mesures sociales ne sont pas assez présentes dans le Plan climat (6). Il faut veiller à la réparation du tissu social (2). Il serait bien de documenter l'impact des changements climatiques et des gaz à effet de serre sur diverses sphères de nos vies, de développer une vision inclusive face à ces impacts, en considération des populations vulnérables, ainsi que de communiquer à la population les objectifs associés. D'ailleurs, il serait pertinent d'étudier les impacts potentiels des décisions liées au plan climat afin qu'elles n'augmentent pas la vulnérabilité des gens (2) (ex. santé, budgétaire).

Il faut également décoloniser notre relation à la nature (2) et porter une attention capitale à sa protection (2), car elle est au cœur de la vie des citoyen.ne.s et

favorise leur bien-être. La proximité à la nature (ex. Parc Rivière-du-Moulin) est importante. Cela dit, tous les parcs sont protégés. D'ailleurs, il est souhaité que le Plan climat mène à une victoire de la société, résultant d'une terre saine.

La valeur des milieux naturels, notamment des services écosystémiques (5) rendus à la population locale, est prise en compte dans les décisions de la ville quant à l'aménagement du territoire. D'ailleurs, les budgets dédiés à l'environnement pour créer des projets structurants se sont multipliés. En somme, les décisions municipales se basent sur l'environnement et le social avant le volet économique et le capitalisme (3). En effet, la transition socioécologique ne doit pas accentuer les inégalités socioéconomiques.

- **Conditions réglementaires**

Il faut s'assurer de faire appliquer les règlements en vigueur et d'instaurer un système de surveillance pour les grands pollueurs, notamment par la présence plus accrue d'inspecteur.trice.s sur le territoire (5), notamment pour visiter les industries (3) et les agriculteur.trice.s.

Il est impératif de se doter de ressources en interne pour appliquer la réglementation et émettre des constats pour protéger les milieux humides et hydriques des surverses (2) (ex. écoulement d'engrais, eaux usées) tout en étant sensible à la réalité de l'agriculture.

De plus, il faudrait faire la révision de certaines réglementations (2) et restreindre ce qui peut faire l'objet de dérogation (3) tant au niveau citoyen qu'industriel. En bref, il faut assurer l'imputabilité de la collectivité.

- **Questions financières**

La Ville de Saguenay doit montrer l'exemple dans la gestion de son portefeuille (2) et inspirer le secteur collectif en délaissant les dépenses moins urgentes (ex. nouvel aréna) et en accordant une portion considérable de son budget aux secteurs de la mobilité durable et de la lutte aux changements climatiques (3).

Il est important de faire une bonne gestion des dépenses associées aux actions climatiques et que ce volet soit très détaillé. D'ailleurs, les impacts financiers seront moindres si les projets sont planifiés et réfléchis à l'avance, plutôt que déployés pour « éteindre des feux ».

Des calculs basés sur l'économie écologique et la capitalisation du CO² sont réalisés. Des méthodes de financement sont réfléchies pour alimenter le budget du Plan climat (2).

- **Incitatifs financiers**

Il serait bien d'instaurer des incitatifs financiers (4), notamment des programmes d'écofiscalité (4) ainsi que des amendes lors de non-respect des règlements (6), notamment en matière d'environnement et de gestion des matières résiduelles, dans le but de susciter de réels changements de comportement et de réduire notre empreinte écologique. Il faut lier la question de l'économie aux gestes posés collectivement, car ils coûtent cher.

Les pénalités financières peuvent être sévères pour des grandes compagnies et industries (2) qui ont des impacts négatifs sur les populations (ex. RTA). Autrement, il faut y aller graduellement et ne pas mettre des pénalités trop sévères au début, voire y trouver des alternatives telles que des travaux communautaires pour ne pas désavantager les personnes en situation de pauvreté.

Pour motiver la population à s'engager pour la lutte aux changements climatiques, la Ville de Saguenay inspire ses citoyens plutôt que leur imposer des mesures (2). Cela fait en sorte qu'il y a un cycle de vie de travail par l'implication citoyenne (2) et que certains gestes sont récompensés concrètement.

Il est suggéré de faire pression sur les élu.es pour octroyer des prêts sans intérêt politique, mais qui a tout un intérêt pour les personnes à faible revenu ou, du moins, de ne pas les pénaliser en délaissant complètement les pénalités.

Des subventions pourraient servir à la réduction de la consommation d'électricité, pour favoriser des travaux résidentiels d'adaptation aux changements climatiques ou encore pour favoriser l'achat de baril de récupération d'eau de pluie (3). Cela dit, il faut également prendre garde à ne pas ajouter des subventions sans avoir validé au préalable sa pertinence.

- **Une équipe formée et multidisciplinaire**

Il faut s'assurer de la mise en œuvre et de la perpétuité du plan climat en ayant un comité dédié à sa réalisation, voire l'ajout d'un poste permanent. Cette ressource pourrait conseiller la Ville de Saguenay dans ses décisions, organiser

des formations plusieurs fois par an (2) et développer une politique de développement durable accessible, ou du moins, revoir cette notion (2).

Il y a des enjeux de sensibilisation tant auprès de la population que des employé.e.s et des élu.e.s. Il serait donc nécessaire d'offrir une formation intensive et exhaustive sur les changements climatiques (4), avec des données scientifiques, pour qu'elles soient toutes convaincues, notamment les personnes dans les hautes fonctions. D'autres formations pourraient être offertes pour accompagner le changement au sein de l'organisation de la Ville de Saguenay (ex. gestion documentaire numérique).

Il faut avoir une équipe multidisciplinaire avec une méthode de travail bien appliquée, revue et corrigée, mais il faut également établir un lien et une bonne communication entre les services de manière à être transversale, entre autres par la centralisation (2).

Avant tout, il faut faire une réflexion avec les services de la ville pour ressortir des actions concrètes et appliquées ainsi que des procédures adaptées. Il est souhaité que le leadership du comité porteur soit précurseur d'une mobilisation forte auprès de tous les services de la ville.

Il ne faut pas prendre les projections climatiques à la légère et il est nécessaire de mobiliser toutes les ressources disponibles (2) et de faire du Plan climat une priorité (2). Le Plan climat pourrait être ajouté à la mission de la ville. Cela dit, en considération des ressources de la ville (2), il faut cibler les priorités (4) les plus urgentes et les plus importantes pour le milieu municipal, notamment pour déterminer des axes d'intervention stratégiques.

- **Une gouvernance innovante et collaborative**

En interne, il faut travailler pour que la gouvernance soit innovante, inclusive, bienveillante et sage. Pour ce faire, il est possible de s'inspirer des bonnes pratiques à l'international (ex. Barcelone). Il faut apprendre à gérer les conflits, tout particulièrement, au conseil de ville et être en mesure de mettre en pratique l'écoute active.

Il est important de former un comité décisionnel et un comité de suivi autonome constitué de citoyen.ne.s, de scientifiques, d'institutions, d'organismes partenaires et de l'équipe multiservice afin d'accompagner la Ville de Saguenay dans ses démarches de lutte aux changements climatiques (6) ainsi que de centraliser les efforts de recherche, de financement et de réalisation des actions (2). Ce comité

ne doit pas représenter les compagnies qui ont des intérêts allant à l'encontre des objectifs du plan climat.

En effet, les citoyen.ne.s, particulièrement les personnes issues de minorités, ainsi que les organisations sont davantage impliquées dans l'élaboration des actions climatiques et dans les prises de décisions (3), en plus d'être consultées en amont de la démarche. Pour assurer cette transition et ce changement de culture, il faut assurer une communication adaptée.

La population plus directement touchée par la mise en place de mesures ou de projets devrait être informée, outillée et impliquée à toutes les étapes de manière à rendre les conditions mieux adaptées et acceptables (contre-exemple : le projet d'usine de biométhanisation de Laterrière).

Les études et les données issues des consultations publiques sont accessibles publiquement, lues et réellement considérées par la Ville de Saguenay. Une fois adopté, le plan ne doit pas être relégué aux oubliettes (2) ou instrumentalisé. D'ailleurs, il faut s'inspirer des études réalisées par Stantec.

- érosion des berges
- glissement de terrain
- niveau d'eau du lac Kénogami
- **Arrimage de la démarche**

Il est important d'assurer l'arrimage entre les plans, particulièrement avec les plans de développement économique, mais également avec le SADR et les nouvelles orientations gouvernementales.

D'ailleurs, il faudrait assurer l'arrimage avec Promotion Saguenay afin de se donner des assises communes au travers du Plan climat, notamment par la venue d'entreprises résolument durables.

3.3.4. Orientation infrastructures

- **Choix de conception et de rénovation des bâtiments**

Se doter d'objectifs clairs quant à la conception et aux choix d'équipements pour les bâtiments de manière à considérer les changements climatiques tant pour les vieux bâtiments que pour les nouvelles constructions.

- exigences LEED (2)
- bâtiment carbone zéro (BCZ)

Des projets pilotes de *passive house* et d'*earthship* pourraient être réalisés. Il serait également possible de réaliser et de mesurer les performances d'un système de chauffage collectif (géothermie +biomasse +électricité) pour un nouveau quartier pilote. Cela dit, il faudrait faire attention de ne pas créer d'éco-embourgeoisement.

Les industries sont aussi encouragées à utiliser des sources d'énergie renouvelable afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Des incitatifs pour développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire sont envisagés.

- solaire PV sur le bâti (4)
- solaire agrivoltaïque (France)
- chauffe-eau solaire hybride

Les nouvelles habitations sont dotées de deux entrées d'eau de petits diamètres et distinctes pour l'eau potable et l'eau non potable, de source pluviale, pour les usages du quotidien (2), particulièrement pour les toilettes (2).

Les toitures pourraient favoriser la récupération de l'eau (5), mais aussi diminuer l'effet d'albédo par des toitures pâles, végétalisées (6) et collectives. En effet, la Ville de Saguenay pourrait susciter l'installation de systèmes de collecte des eaux de pluie sur les bâtiments. Certain.e.s mentionnent toutefois que les toits verts et blancs sont peu efficaces pour lutter contre les changements climatiques et donc non prioritaires (4). Par ailleurs, les toits verts et les murs végétalisés doivent être accompagnés d'actions pour leur entretien.

Il faut réfléchir à la conception des nouveaux bâtiments de manière à les rendre plus flexibles dans le changement d'usage (ex. bureau → logement).

- **Conversion des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation**

Toutefois, si la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les bâtiments est subventionnée, ça devra être accompagné d'une revue systématique des normes et règlements du bâtiment. De plus, cette conversion technologique devra être accessible au niveau des coûts (3) et explicite au niveau des procédures. Par ailleurs, il est souhaité que les mesures de

sobriété énergétique tiennent compte des mesures réfléchies pour l'orientation « milieux de vie ».

Il pourrait y avoir une promotion des programmes actuels, voire une prolongation pour appuyer les rénovations énergétiques (2) en y incluant d'autres infrastructures

- centre plein air
- parcs vert
- infrastructure para municipal
- **Accès aux bâtiments publics modernes**

La construction d'une halte fraîcheur publique (4), avec un accès permanent aux services sanitaires, un bon isolement et un bon système de ventilation et de filtration, est suggérée. Par ailleurs, les usagèr.es pourraient contribuer à la résilience et à l'adaptation des infrastructures municipales.

De plus, pour assurer une ventilation adéquate dans les bâtiments essentiels, l'implication des institutions est de mise (école, hôpitaux). Cette conformation pourrait peut-être devenir obligatoire. Finalement, il serait bien de subventionner l'accès aux thermopompes afin de mieux faire face aux fumées des feux de forêt.

- **Efficacité énergétique**

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments (2) et les équipements de la ville, il est suggéré d'améliorer le cadre normatif, notamment par l'accréditation ou la consultation des normes ISO 50001 (système de gestion de l'énergie). Les industries sont également encouragées à améliorer l'efficacité énergétique de leurs infrastructures afin de réduire les besoins en énergie.

Certain.e.s suggèrent de lire sur le paradoxe de l'efficacité énergétique (paradoxe de Jevon), alors que d'autres suggèrent d'intégrer la question de l'efficacité énergétique par défaut (2), dans tous les projets de construction, voire jusqu'à moderniser les équipements informatiques. Puis, la Ville de Saguenay procède à la déshumanisation du système de gestion avec l'intelligence artificielle.

Il est proposé de mettre en place une cible énergétique claire comme l'intensité de demande en énergie thermique (IDET). À cet effet, il serait bien de dresser une

liste complète des rejets thermiques et d'effectuer une étude de pincement p/r aux sources.

À noter que l'entretien de la végétalisation sur l'ensemble du réseau électrique est une responsabilité d'Hydro-Québec (2).

- **Économie d'énergie**

La Ville de Saguenay doit jouer d'exemplarité sur ce sujet et trouver des solutions simples (3) à des problèmes complexes et privilégier des infrastructures low Tech (2) qui favoriseraient une diminution de la consommation énergétique. Il serait bien de considérer d'abord les savoir-faire artisanaux et ancestraux (ex. foyer de masse) et de privilégier le rafraîchissement naturel des bâtiments. Puis, il ne faut pas négliger le fait qu'il est possible de regrouper plusieurs petites sources et d'envisager des microréseaux comme à Lac-Mégantic.

Il est également souhaité de développer le principe de l'économie circulaire au niveau de l'énergie, soit en utilisant la chaleur produite d'un bâtiment à un autre. D'ailleurs, il y a de grandes mines et industries dans la région qui pourraient contribuer.¹⁹

Certain.e.s suggèrent aussi de faire le lien entre l'efficacité énergétique et la maximisation des espaces de travail. Il faut donc considérer la place du télétravail et faciliter le partage des espaces pour les travailleurs autonomes, les organismes communautaires, les associations, les PME, afin de faire des économies d'énergie et de dynamiser les synergies.

Il est important de réduire la consommation électrique globale. Il serait aussi optimal de privilégier la récupération d'énergie (2) plutôt que de changer tous les équipements.

Par ailleurs, de petits gestes systématiques comme le fait de fermer les lumières et les postes de travail durant la nuit et de réduire tous les éclairages publics sont jugés comme urgents.

- éclairage public
- éclairage commercial

¹⁹

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/energie/reussir-ses-projets-transition-energetique/valorisation-rejets-thermiques/projets-en-cours#c193654>

- éclairage industriel

De plus, en ce qui concerne les citoyen.ne.s, il serait possible de créer une tarification dynamique pour Hydro-Jonquière à l'image d'Hydro-Québec avec son crédit hivernal ou Flex D.

- **Adaptation des infrastructures face à la gestion des eaux**

La Ville de Saguenay se dote d'un plan de gestion des eaux de pluie qui inclut les secteurs résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels (2) et d'un plan de mesure d'urgence (PMU) pour l'usine de filtration de l'eau (2). Ainsi, les réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que les usines de traitement de l'eau sont rénovés (3) (qualité des baies des usines d'épuration municipales) de manière à être en mesure de traiter les eaux de pluie.

La Ville de Saguenay munit tous ses ouvrages de surverses d'un enregistreur électronique de débordement comme prescrit en vertu de l'article 9 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (MELCCFP, 2024).

Il faut veiller à la réduction des fuites dans le système d'évacuation des eaux usées en continuant les travaux de réfection (4) et en se dotant d'un système de surveillance des niveaux d'eau. C'est une urgence (2), car il y a déjà près de 3000 débordements par an.

La Ville de Saguenay devra redoubler d'efforts pour supprimer les parties unitaires de son réseau (3) comme il s'agit d'une priorité. Cela dit, il serait plus réaliste de commencer par une séparation partielle des égouts unitaires.

- **Infrastructures pour l'économie d'eau potable**

Pour favoriser l'économie d'eau potable, la Ville de Saguenay met en place un réseau d'eau grise (brute, non traitée) pour les besoins des opérations. De plus, il est suggéré de remplacer les tours de refroidissement par des refroidisseurs sans eau.

La Ville de Saguenay entreprend une démarche de quantification de l'utilisation de l'eau potable par l'installation de compteur d'eau sans pour autant la tarifier (2 pour, 1 contre). Du moins, il faudrait évaluer l'efficacité des compteurs d'eau selon l'expérience actuelle et envisager leur généralisation à partir d'un certain

seuil de consommation, principalement pour les secteurs commerciaux et industriels.

La taxation ou la tarification de la consommation d'eau potable est une charge fiscale importante pour les ménages, ce qui représente un défi en matière de justice sociale. De plus, cette mesure engendre un risque de contournement. Si cette mesure est envisagée, des pénalités devraient être calculées en fonction du dépassement d'une moyenne raisonnable de l'utilisation de l'eau. Par ailleurs, une taxe pourrait être applicable en fonction de la dimension des piscines.

- **Surfaces perméables et déminéralisation**

Il est souhaité de financer l'aménagement de zones tampons (3), notamment par des budgets provinciaux, afin de favoriser l'infiltration d'eau. Par ailleurs, il est suggéré de porter une attention sur la trame perméable (3). L'aménagement de parcs naturels (2), de végétaux et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie est suggéré dans le but de prévenir les inondations (2) et les secteurs qui font l'objet de déversements récurrents.

- jardins de pluie (7)
- pavée en dalles alvéolées ou non unies (5)
- bassins de rétention d'eau (5)
- noues végétalisées
- plantes filtrantes aux sorties des surverses

L'acquisition de connaissances (2) au sujet de la perméabilité et de l'écoulement des eaux de surface pour pallier les défis techniques ainsi que l'adaptation des réglementations sont requis pour aller de l'avant. Tout cela contribuera à diminuer les surverses des égouts.

D'ailleurs, une mesure devrait favoriser la limitation des surfaces imperméables lors de nouveaux projets (6), sans quoi des prélèvements fiscaux pourraient être faits en fonction de la surface imperméabilisée. Il faut réduire les surfaces de béton et d'asphalte, surtout dans les cours d'école et les stationnements (14 pour, 1 non prioritaire).

Certain.e.s suggèrent d'alléger les processus administratifs et bureaucratiques permettant de déminéraliser la ville. Ainsi, il serait bon de retirer l'obligation selon laquelle un commerçant doit avoir un certain nombre de cases de stationnement (2). Des mesures pourraient également obliger la réduction de la largeur des routes, des rues et des stationnements, tout en y ajoutant un certain

pourcentage d'espace vert (8), notamment par la plantation d'arbres (3). De plus, la Ville de Saguenay pourrait inaugurer des rues piétonnes.

Une alternative plus écologique à l'asphalte (5) (ex. route de plastiques recyclés) est développée de sorte que les nouvelles infrastructures routières soient autocicatrisantes, perméables (4), claires et durables pour diminuer l'effet de l'érosion et l'effet de l'albédo.

Il faut utiliser de meilleures techniques en plus de meilleurs matériaux pour prévenir les effets des cycles de gel/dégel. De plus, de nouvelles pratiques de déneigement pourraient aussi être considérées (2) pour protéger l'environnement (produit de déglaçage (3), fréquence d'épandage).

La réglementation en matière de stationnements est à revoir (2). Il est important de réquisitionner des justifications pour toutes mesures d'agrandissement ainsi que de rendre obligatoires certains aménagements.

- stationnements pour vélos (3)
- protéger ou aménager des espaces perméables
 - arbres (2)
 - dalles alvéolées (2)
 - végétales
 - jardins de pluie
 - bassins de rétention
- parcomètres dans les pôles d'attractivité
- vélos en libre-service

Parenthèse, la Ville de Saguenay devrait envisager une alternative au stationnement à étage de la zone ferroviaire en cas de démolition.

Il faudrait déterminer comment procéder à l'entretien des routes en dépit des projections climatiques. Des normes sont-elles nécessaires à ce niveau ? Dans tous les cas, la Ville de Saguenay pourrait se référer aux actions portées par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le prochain plan d'action gouvernemental.

- **Transports sobres en carbone**

En interne, il est souhaité de poursuivre la stratégie d'électrification de la flotte de véhicules électriques pour les employés municipaux (6). Toutefois, avant de penser à l'électrification des véhicules comme stratégie de diminution des gaz à

effet de serre, qui pourrait par ailleurs être retirée du plan, il faut se doter de cibles pour diminuer l'utilisation des véhicules municipaux (5).

- faciliter le covoiturage (3)
- faire la promotion des transports durables (2)
- payer les modes de déplacement durable aux employés (2)
- planifier et justifier les transports effectués dans le cadre de ses fonctions, réfléchir à la répartition des employés selon leur lieu d'habitation et favoriser le télétravail

Par ailleurs, il faudra prévoir la gestion d'une pointe de consommation d'énergie lors de la recharge des véhicules électriques (2). Avec l'augmentation de la flotte de véhicules électriques ou hybrides, il faudra également s'assurer que le réseau électrique est à l'abri des événements climatiques intenses ou extrêmes.

3.3.5. Orientation mobilisation

- **Organisations collaboratrices en vigueur**

Plusieurs organisations et/ou acteurs de la collectivité ont laissé leurs informations pour collaborer au Plan climat que ce soit pour apporter un regard éclairé sur un sujet particulier, pour arrimer le Plan climat avec leur démarche ou encore, pour suggérer leur aide pour la mise en œuvre de certaines actions, y compris pour prendre part à la sensibilisation et à la mobilisation de la collectivité. Voici la liste des partenaires potentiels : Eurêko, CDC-du-ROC, CIUSSS, CREDD, Chaire en éco-conseil, ministère des Transports et de la mobilité durable, Comité ZIP Saguenay-Charlevoix, Contact nature, Corporation rivière-du-moulin, STS, Englobe corp, OBV Saguenay, Cégep Jonquière, MAGE-UQAC, Mère au front, le regroupement des finissantes et finissants en Techniques d'aménagement et d'urbanisme, les souverains en action et quelques citoyen.ne.s engagé.e.s.

Plusieurs services de la Ville de Saguenay ont également laissé leurs coordonnées pour collaborer de près ou de loin à la réalisation du Plan climat. Voici la liste des services ayant mentionné un intérêt auprès du comité porteur : les services incendies, les travaux publics, les parcs de la Ville de Saguenay, la sécurité publique, le génie, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, les immeubles et équipements motorisés, les ressources informationnelles, le développement durable et l'environnement.

Le comité du Plan climat a accès aux informations et aux coordonnées pour entrer en contact avec ces personnes au besoin.

- **Organisation collaboratrice potentielles**

Une relation partenariale avec l'Union des producteurs agricoles (UPA) (2) pourrait, entre autres, favoriser les mesures d'atténuation de risques et d'impacts en lien avec les aléas climatiques (ex. haies coupe-vent) et réduire les épandages agricoles vers les rivières.

Une relation partenariale avec la Santé publique pourrait faciliter l'arrimage et le partage de connaissances pour limiter les impacts des changements climatiques sur la santé.

Une relation partenariale avec le CIUSSS, les établissements d'enseignement et le milieu communautaire pourrait faciliter l'adaptation des formations aux futur.e.s professionnel.le.s de la santé et aux divers intervenant.e.s sur les enjeux de transition socioécologique.

La Régie des matières résiduelles peut être un partenaire pour encourager et réglementer le compostage chez tous les ICI du territoire, entre autres, par la création d'un plan de communication. Elle peut aussi être partenaire pour créer une feuille de route d'économie circulaire entre les industries.

Une relation partenariale avec le CDC pourrait permettre de rejoindre les organismes communautaires dans la mesure de leur capacité (réalité territoriale, ressources) et de mieux répondre aux enjeux des personnes vulnérables face aux changements climatiques, particulièrement en situation de crise bioclimatique. Cette collaboration pourrait également susciter un accompagnement auprès des organismes communautaires de manière à assurer une réponse adéquate aux besoins des populations en situation de vulnérabilité.

Une relation partenariale avec Eurêko est suggérée (4) et souhaitée de la part même de l'organisme, particulièrement pour collaborer autour de la question des jardins pluviaux. Il est suggéré de profiter de leur expertise en urbanisme et en aménagement participatif, notamment pour faire croître les initiatives de forêts nourricières.

Une relation partenariale avec les institutions et les centres de recherche locaux pourrait permettre de mettre en place des solutions innovantes et rentables. À

cet effet, il est suggéré d'entrer en communication avec le Centre terre (3) pour toutes les questions liées au potentiel énergétique renouvelable sur le territoire ainsi que pour valoriser l'utilisation du stockage thermique pour réduire la demande de pointe. D'ailleurs, il serait possible de réaliser des ateliers de vulgarisation et de consultation auprès de la population en amont des projets propres à la transition énergétique.

Une relation partenariale avec le CREDD, l'OBV (3), l'Éco-kartier et la STS sont également suggérées.

Les contrats gré à gré avec des entreprises d'économie sociale (3) pourraient favoriser les relations partenariales, notamment pour devenir des fournisseurs de service à la ville (2). Ce modèle entrepreneurial permet de soutenir l'économie locale, les impacts sociaux positifs et la transparence dans les opérations.

De plus, la consultation du TRC UNDRIP assurerait la réponse aux droits autochtones sur le territoire.

- **Collaborations intersectorielles et soutien municipal**

Il est suggéré de favoriser la collaboration intersectorielle avec les partenaires locaux et régionaux (4) et d'assurer l'équité face aux attentes respectives. La collectivité souhaite contribuer davantage au Plan climat, notamment pour l'orientation des milieux naturels. C'est une occasion de travailler ensemble sur les enjeux des changements climatiques pour réfléchir, planifier et mettre en œuvre des actions, particulièrement avec les grandes institutions publiques et privées comme les commissions scolaires (3). Il serait tout aussi judicieux de favoriser l'arrimage avec les organismes, les institutions et les entreprises, notamment pour ne pas dédoubler les actions (3).

Les idées du Plan climat devraient faire l'unanimité chez les spécialistes. Par ailleurs, la Ville de Saguenay pourrait rendre disponible une ressource spécialisée qui pourrait suggérer des pistes d'action en fonction des ressources requises et des capacités de la ville à réaliser certaines actions, particulièrement en ce qui a trait à l'orientation des infrastructures (2). Il est même envisagé d'avoir accès à un conseiller en architecture et patrimoine.

La Ville de Saguenay pourrait offrir son soutien de diverses manières à tous les organismes et associations (ex. Association des riverains (2)) qui participent à l'atténuation des impacts des changements climatiques et à la réduction des

gaz à effet de serre (3). Puis, la Ville établit des partenariats mutuellement profitables qui facilitent des projets engagés pour le Plan climat (3).

- aides financières (2)
- échange de services (2)
- échange de données (2)
- accompagnement
- l'appui et les résolutions
- **Rencontre annuelle**

Soulignons l'action mentionnée de tenir, une, voire deux rencontres annuelles. C'est un excellent moyen de mutualiser les connaissances et de les mettre à jour, de bénéficier de formations et d'assurer le déploiement optimal du plan climat.

- avec les citoyen.ne sous forme d'assemblées populaires (4)
- sans citoyen.ne.s
- avec les citoyen.ne.s pour quelques éditions.
- avec les partenaires et organismes
- avec des organismes travaillant auprès des populations en situation de vulnérabilité.

Une formule avec les citoyen.ne.s permettrait à la population, aux divers groupes écologiques et aux personnes en situation de vulnérabilité, de donner leur avis et de bénéficier d'un bilan concernant les réalisations du Plan climat (2).

Pour certain.e.s, il n'est pas prioritaire de faire l'organisation d'une rencontre annuelle.

- **Participation citoyenne**

Les préjugés sont laissés de côté et la Ville de Saguenay invite les groupes environnementaux et les citoyen.ne.s intéressé.e.s ou impacté.e.s par les enjeux des changements climatiques (4), en prenant le soin de rendre manifeste le fait que leurs efforts contribuent réellement.

La Ville de Saguenay se base désormais sur les plus récentes recherches en matière de participation citoyenne pour adapter ses consultations et faciliter son processus pour favoriser la participation du plus grand nombre. La Ville de Saguenay soutient l'inclusion à travers certaines mesures favorisant la pleine participation.

- offrir une introduction en la matière (2)
- déterminer un lieu accessible en transport en commun
- déterminer un lieu adapté aux personnes à mobilité réduite
- rendre accessible une garderie ou une aire de jeux aux jeunes familles
- offrir un repas complet, nutritif et sans allergène
- engager des traducteur.trice.s
- vulgariser les contenus

La Ville de Saguenay rend publiques, dès que possible, toutes les informations associées à la consultation en vigueur, notamment les études et les données (3). Une population informée de manière transparente (3) est beaucoup plus enclue à participer à sa mise en action.

La Ville de Saguenay réalise de grandes opérations pour informer (4), sensibiliser (5), former (2), mobiliser (2) et impliquer la collectivité (6) afin d'engager le plus grand nombre autour d'objectifs communs issus du Plan climat (8), particulièrement auprès de certains publics cibles.

- jeunes (10)
- populations postsecondaires (2)
- personnes âgées
- entreprises locales

L'offre d'activités ludiques variées pourrait contribuer à l'éclaircissement du choix de carrière des jeunes.

- **Initiatives citoyennes**

Des mesures sont mises en place pour favoriser le changement de comportements dans la population et communiquer les avantages de ces changements. La Ville de Saguenay fait plus que de la sensibilisation, elle organise des activités pour instruire à tout âge et des exercices pour faciliter la mise en action.

La Ville de Saguenay met à contribution des ressources humaines et des expert.e.s en matière de mécanismes de concertation et de sélection de projets.

- plateformes démocratiques (4)
- plateformes interactives
- sujet traité au conseil de ville

Il est souhaité de récolter les avis et suggestions plus fréquemment (2), voire en continu (3), à toutes les phases du Plan climat, mais également de permettre la réalisation d'initiatives citoyennes (3). Cela contribue à la santé mentale positive de la population sans artifice matériel.

De plus, la Ville de Saguenay crée des mesures financières de toutes sortes (5) pour solliciter la participation à des initiatives collectives (2). Cela permet l'acquisition de connaissances et le développement d'un sentiment d'appartenance à un quartier ou un secteur.

- enveloppes financières
- programmes financiers
- bourses
- tirage
- dîner payé

La Ville de Saguenay met en place un budget pour la mobilisation et met en œuvre un budget participatif particulier aux réalisations du Plan climat (2). De plus, des espaces de rencontre permettent l'organisation entre citoyen.ne.s pour l'amélioration de leur milieu de vie.

- jardins communautaires (2)
- corvées de nettoyage des berges
- plantation d'arbres
- magasins d'emprunt d'outils collectifs
- **Campagnes de sensibilisation**

Une campagne de sensibilisation d'envergure est basée sur des études et est réalisée en collaboration avec les autres Municipalités régionales de comté (2) afin d'avoir un impact et une cohérence régionale, en plus d'optimiser les coûts. Par ailleurs, des modèles politiques sont promus dans ce cadre. La conscientisation (2), l'ouverture aux changements et la participation des citoyen.ne.s face aux changements climatiques s'accentuent.

Cette campagne peut prendre la forme d'une campagne publicitaire (3), notamment lors d'événements (2) ou encore de capsules d'informations vulgarisées et imagées disponibles sur le web. Il faut être en mesure de parler le même langage que les citoyen.ne.s réticent.e.s (2) et élargir la définition des changements climatiques de manière à rendre ce concept très concret pour l'ensemble de la population (2). Par ailleurs, les Municipalités régionales de

comté se rassemblent pour porter un message au niveau provincial afin de réglementer la publicité sur les VUS et véhicules polluants (2).

Il faut s'assurer que les divers canaux rejoignent tout le monde, particulièrement les jeunes, pour les maintenir engagés (3). Une firme spécialisée prend en charge ces campagnes pour les rendre imagées, touchantes, drôles et ludiques. Par ailleurs, un site web permet de faire de la sensibilisation et des suivis personnalisés.

La sensibilisation touche diverse sujets

- la surconsommation (6)
 - la mobilité durable (5)
 - la réduction des gaz à effet de serre (5)
 - les pratiques écoresponsables (3)
 - les mesures développées pour éviter la présence d'espèces envahissantes (ex. insectes exotiques néfastes) ou vectrices de maladies (2)
 - l'importance des pollinisateurs
 - la protection des milieux naturels
 - la consommation locale
 - l'écoconstruction
 - et les espaces de vie multigénérationnels.
- **Mobilisation autour des matières résiduelles**

En interne, il faut donner l'exemple et s'assurer que les services municipaux appliquent eux-mêmes les actions du 5R tout en diminuant l'impression (4) et en évaluant l'usage des outils électroniques (2).

La Ville de Saguenay promeut les actions 5R auprès de la population et des industries, commerces et institutions (ICI) (3), notamment par des ateliers et des formations à ce sujet (6), tout en offrant des fiches explicatives, afin de susciter des changements à toutes les échelles.

La Ville de Saguenay organise des visites ouvertes au public dans les centres de tri, les sites d'enfouissement technique et dans les usines de traitement des eaux pour démontrer les impacts collectifs actuels et l'envergure des travaux à effectuer.

La Ville de Saguenay facilite le tri des matières, particulièrement du recyclage et du compostage (5) (population, restauration) grâce à des formations, des

incitatifs et à la mise en place des ressources nécessaires pour leur transformation. L'instauration d'un système de biométhanisation alimenté par les ressources agricoles, réalisé en collaboration avec des partenaires pouvant assurer la distribution, est suggérée. De plus, la Ville de Saguenay améliore et modernise les infrastructures des écocentres.

Il est suggéré d'améliorer l'efficacité de la récupération résidentielle, tout particulièrement des matières compostables. L'automne, à la fermeture des jardins, la cueillette du bac brun pourrait être faite chaque semaine, tandis qu'à l'hiver, elle pourrait passer une fois par mois, voire aux deux mois.

Il est également suggéré de réduire le nombre de passages pour les déchets. La tarification équitable est également une option envisagée (2). Cela dit, ces deux mesures sont jugées comme étant risquées, surtout dans les secteurs où il y a déjà beaucoup d'accumulation de déchets. La solution de certain.e pourrait être de jeter ses déchets dans la nature (3). De plus, pour être équitable, il faut considérer la dimension des familles et la réalité des familles avec de jeunes enfants.

En amont, ne faudrait-il pas établir des normes pour réduire les achats qui impliquent une grande production de déchets ? D'ailleurs, les incitatifs financiers peuvent être utilisés pour récompenser plutôt que pour punir des actions (ex. incitatifs aux visites de l'écocentre). La Ville de Saguenay pourrait promouvoir des articles durables pour éviter les produits jetables (3), voire bannir les plastiques à usage unique (2).

De plus, la Ville de Saguenay pourrait encourager l'économie circulaire par la collaboration à un site internet public où toutes les entreprises privées ou encore les particuliers peuvent proposer des matières à mettre en commun (ex. restant de matériaux de construction (2), verres). Cela permettrait de réduire l'utilisation des matières premières.

- **Mobilisation autour de la consommation d'eau**

La sensibilisation sur la saine gestion des sources d'eau (2) et leur protection est promue, particulièrement pour résulter la consommation responsable de l'eau potable (5) et la réduction de rejets vers les usines d'épuration.

Il serait possible de mettre à l'œuvre une patrouille bleue afin de sanctionner toutes les actions qui résultent du gaspillage d'eau (3). Un système d'arrosage

des pelouses par alternance selon les numéros d'immeuble pourrait être une manière de limiter le gaspillage.

En ce qui concerne les grands consommateurs d'eau, le fait de facturer une somme pour la consommation des ressources est une idée. Toutefois, la tarification du traitement des eaux usées pour les commerces et les industries ne serait pas envisageable pour le moment, étant donné que la Ville de Saguenay n'a pas l'équipe nécessaire pour opérer cette action. D'abord, il faudrait documenter leurs rejets (2), puis réglementer, avant de procéder à la tarification.

Somme toute, il faut obliger des changements de pratique pour la gestion de l'eau (2) et superviser les gestes qui accentuent la quantité d'eau acheminée vers les réseaux pluviaux (2) (ex. machine à pluie), notamment pour éviter les débordements et le déversement des eaux usées dans le Saguenay. La Fondation Rivières, qui fait un suivi des débordements, estime que Saguenay arrive au second rang au Québec pour les débordements d'eaux usées.

- **Mobilisation autour de la réduction des gaz à effet de serre**

Actuellement, aucune mesure ne semble considérer la qualité de l'air. Il faut que les acteurs contribuant aux changements climatiques, notamment par l'émission de gaz à effet de serre, se responsabilisent et fassent partie de la solution en diminuant leur émission de manière intrinsèque (3).

- Industries (5)
- CIUSSS (3)
- institutions
- UQAC
- Cégeps

Pour ce faire, la Ville de Saguenay travaille étroitement (2) et en concertation avec ces acteurs, car ils sont ciblés par les stratégies de mobilisation et de sensibilisation de la ville (3).

La Ville de Saguenay procède à un inventaire des émissions de gaz à effet de serre précis, avec des sources locales et réalisées par secteur. Ensuite, elle donne un échéancier, avec les lignes directrices, des objectifs et des cibles de réduction clairs. Puis, l'évolution des émissions de gaz à effet de serre au niveau collectif pourrait faire l'objet de publications.

L'industrie, c'est le nerf de la guerre. C'est pourquoi la Ville de Saguenay pourrait mettre en place des mesures d'atténuation et de réduction de gaz à effet de serre, avec l'appui de preuves obligatoires. Pourquoi ne pas contribuer à la mise sur pied d'un consortium industriel ayant comme but de réduire de 50% *minimum* leurs émissions de gaz à effet de serre. La Ville de Saguenay établit une taxe et des pénalités financières pour les industries qui génèrent au-delà des normes et qui ne respectent pas certains critères environnementaux.

Des pénalités octroyées aux grands pollueurs, des taxes incitatives ou encore des partenariats publics privés pourraient contribuer à un fonds pour le climat. Ce fonds pourrait permettre d'adopter des mesures pour protéger l'environnement naturel local et pour s'adapter aux changements climatiques.

La Ville de Saguenay pourrait accompagner les industries lourdes (3) à la réorientation de leurs activités en cohérence avec les changements climatiques et contribuer à la formation des travailleur.se.s (7)

- diminuer la production (2)
- utilisation des machines de production
- repenser les modes de production
- réduire les déplacements industriels

De plus, la Ville de Saguenay pourrait accompagner les commerçants et les institutions pour trouver des alternatives aux grosses corporations. D'ailleurs, les camions sont surveillés pour être remplis à leur pleine capacité lors de voyages.

3.3.6. Orientation capacité de prévention et d'intervention

- **Plan municipal de sécurité civile**

Étant donné la projection d'événements climatiques majeurs, la mise à jour du plan municipal de sécurité civile et du guide d'intervention devra être récurrente (3). Cela devra être travaillé avec plusieurs services de la ville et non pas seulement les services incendies afin d'être en connivence avec l'ensemble des intervenant.e.s. Ce plan devra être travaillé avec les plus récentes données scientifiques qui soient représentatives pour la Ville de Saguenay.

Le fait de créer une base de données d'incidents climatiques pour recenser les interventions passées et leurs leçons apprises va permettre d'adapter les réponses et d'aider les intervenants externes à développer leur propre plan de

gestion du risque. Pour cela, ces données devront être publiques, sur Internet, ou rendues disponibles à la demande.

Dans ces démarches, les populations en situation de vulnérabilité sont identifiées, priorisées (5) et prises en compte, voire consultées, avant de déterminer des mesures d'adaptation aux changements climatiques en dressant une liste des besoins spéciaux et des facteurs à prendre en compte (2) (ex. enjeux de mobilité (2), accès aux services de proximité).

Il est important d'informer, de sensibiliser la population au Plan climat ainsi que de les former à la préparation aux événements et aux risques climatiques (9). À cet effet, une meilleure communication est établie entre la Ville de Saguenay et les citoyen.ne.s (4). Il faut promouvoir les mesures d'urgence publiques ainsi que les capacités d'intervention de la Ville de Saguenay (3) afin de minimiser les risques associés aux aléas climatiques.

- réseau de diffusion d'alertes
- plateforme de communication centralisée (ex. cellules de crise COVID)
- distribution de trousse d'urgence individuelles
- refuges climatiques

De plus, Saguenay se prépare à recevoir des migrants du climat.

- **Collaboration aux mesures d'urgence**

Le plan de mesure d'urgence est davantage étoffé (4) et la Ville de Saguenay favorise la participation afin de développer des actions collectives face aux urgences climatiques (3).

- organisations du milieu (2)
- services de la santé
- citoyen.ne.s
- organismes de chaque réseau local de services (RLS)

La présence de ces derniers améliorera l'adaptation aux réalités des communautés (2). Il ne faut pas passer à côté du savoir-faire et de l'expérience des acteur.trice.s qui ont déjà été sollicité.e.s en contextes de crises (2), notamment de toutes les ressources disponibles au sein même de l'organisation.

Une fois adoptées, toutes les procédures sont clarifiées (2) (ex. Procédure SST, plan de contingence) et les organismes para municipaux sont outillés afin

d'assurer une ville résiliente, spécialement par la mobilisation d'un réseau d'acteur.trice.s qui soit formé.e et prêt.e à soutenir les services de la ville en situation d'urgence.

À cet effet, des points de contact clairs au sein de la ville et des organismes seraient à définir. De plus, une banque de bénévoles à jour peut aider aux différents besoins, activités et sinistres. Il est même souhaité de favoriser une culture de solidarité face aux crises climatiques (2) (ex. avoir le réflexe de s'informer et de s'entraider entre voisins et voisines.).

Pour assurer une réponse collective aux situations de crise, la Ville de Saguenay pourrait offrir des formations spécifiques à tou.te.s les acteur.trice.s impliqué.e.s (employés, organismes, bénévoles) et en assurer la mise à jour (2). D'ailleurs, des sessions de travail récurrentes pourraient servir à la mise à jour et à l'arrimage entre les plans d'urgence pour un résultat conjoint.

Cela permettra de développer des stratégies et des priorités d'actions adaptées à la réalité territoriale et aux besoins des populations. Pour ce faire, il est nécessaire de développer une coordination interterritoriale.

- **Ressources nécessaires à la réponse aux scénarios de crise**

Des exercices multiservices, notamment pour pratiquer les évacuations d'urgence en simulant des événements climatiques extrêmes (2), servent à tester les capacités d'intervention et à analyser les résultats afin d'améliorer les pratiques et la culture du risque (2). Du personnel est formé pour offrir des mesures de soutien direct adaptées et intervenir adéquatement et rapidement aux besoins des populations à risque.

Il faut planifier la phase de rétablissement. Cela dit, il est suggéré de prévoir des fonds d'indemnisation et de reconstruction.

Par ailleurs, la mise en place d'infrastructures de télécommunication d'urgence serait bénéfique.

- **Aménagements pour réduire les impacts climatiques cumulatifs**

La Ville de Saguenay aménage le territoire de manière à réduire les impacts climatiques cumulatifs, de manière à ce qu'il soit plus résilient aux risques climatiques (3). En amont, il est suggéré d'appuyer les citoyen.ne.s à adapter leur propre jardin ainsi que d'aménager des corridors verts (2) (ex. haies brise-vent,

puis de réfléchir à des aménagements tels que des bandes de protection contre les feux de forêt pour les villages ou encore de réfléchir à des solutions pour réduire les risques d'érosion et de glissement de terrain dans certains quartiers.

- **Arrimage des protocoles et des plans de mesures d'urgence aux conditions climatiques**

Il faut revoir tous les plans et protocoles en lien avec les projections climatiques en s'assurant qu'ils soient simples d'exécution. De plus, la sécurité des employés est à ajouter au plan d'intervention particulier. À cet effet, l'importance de préserver la santé des employés et d'ajuster les méthodes de travail est signifiée comme particulièrement importante en cas de chaleur extrême.

3.3.7. Populations en situation de vulnérabilité

- **Locataires de logement et personnes à faible revenu**

Les logements sont inadéquats. Ils sont, en majorité, mal isolés et présentent des conditions qui mènent à une mauvaise qualité de l'air. Il est important de se rappeler que le logement est la première forme de protection par rapport aux changements climatiques et qu'il y a actuellement une grande crise du logement. En somme, il faut augmenter le nombre de logements sociaux résilients.

Dans les secteurs plus défavorisés, il est important d'assurer la végétalisation des milieux de vie et l'entretien des infrastructures piétonnières (ex. déneigé). Des ressources communes peuvent également être mises à disposition (ex. jardins communautaires, système d'échange de services (ex. Alma), etc.)

Les personnes à faible revenu sont toujours plus à risque de subir les aléas climatiques, car ils ont moins de moyens financiers (3) pour prendre en charge les mesures d'adaptation aux changements climatiques (6) (ex. climatiseurs (2), déshumidificateurs), en plus de subir plus sévèrement le niveau d'inflation. Ces conditions sont plutôt transversales à toutes les populations vulnérables (2). En somme, en cas de catastrophes climatiques extrêmes, ces personnes peuvent tout perdre (2). Des subventions pourraient assurer la réponse aux besoins d'adaptation, tout en ajustant l'offre en conséquence de l'évolution des aléas dans le temps.

Par ailleurs, l'insécurité alimentaire augmente également face aux enjeux climatiques et à l'augmentation du coût de la vie (3) et des aliments (2).

- **Personnes en situation d'itinérance**

Il y a de plus en plus de personnes en situation d'itinérance. Il faut rendre accessibles à l'année des services sanitaires et l'accès à l'eau potable (3) et avoir un endroit où se réfugier en cas d'aléas climatiques (11). La maison des sans-abri pourrait être plus adaptée. Il faut aménager des zones d'ombre arbustives et offrir des moyens de se tempérer (2) (ex. piscine).

Les personnes en situation d'itinérance peuvent être très isolées, voire laisser à elles-mêmes (2) et avoir des enjeux de santé mentale (2). Cela dit, elles peuvent passer à côté d'informations importantes (ex. qualité de l'eau et de l'air, ressources disponibles), il faut améliorer la communication (4) à leur égard et favoriser le travail des travailleur.se.s de rue.

Dans l'idéal, les personnes en situation d'itinérance travaillent et sont intégrées à la société.

- **Personnes avec des enjeux de santé mentale**

Il serait bien de promouvoir des dispositifs permettant aux personnes avec des enjeux de santé mentale de connaître et d'accéder facilement aux services adaptés.

L'écoanxiété (2) peut limiter la capacité d'adaptation des personnes concernées. Il faut les considérer, les réseauter et les informer de manière qu'elles ne se sentent pas seules. De plus, les personnes âgées sont plus susceptibles d'angoisser par rapport à des événements exceptionnels.

Il y a un grand manque de ressources (2) pour faire de la prévention. Les services sont débordés et il manque des médecins de famille.

- **Personnes vivant avec un handicap**

Les personnes vivant avec un handicap invisible (ex. dyslexie) peuvent en souffrir si elles n'ont pas de réponse à leur besoin et si elles doivent constamment se justifier.

Les personnes vivant avec un handicap physique ont souvent des problèmes d'accessibilité aux espaces verts et espaces publics, car les infrastructures ne sont pas adaptées. Cela dit, elles peuvent avoir tendance à moins s'informer et à moins avoir la chance d'exprimer leurs opinions.

Il faut penser aux personnes malentendantes et malvoyantes en situation d'urgence, ça peut être plus technique de les aider. En fait, plusieurs handicaps peuvent engendrer des difficultés dans des contextes d'intempéries.

- **Personnes avec des maladies chroniques**

Le spectre des maladies qui désavantagent les personnes face aux impacts des changements climatiques est beaucoup plus large, il y a d'autres types de maladies à prendre en considération. Par ailleurs, il y a une augmentation des problèmes de santé et des cas complexes.

Les maladies chroniques accentuent la vulnérabilité de la santé générale des personnes atteintes (3) et affectent leur niveau de capacité (2), ce qui peut avoir un impact direct sur l'accomplissement de leur tâche et donc de l'accès au travail et à des revenus décents. Par ailleurs, ces personnes peuvent également vivre de l'isolement (2). Tout cela engendre une plus grande vulnérabilité face aux impacts des changements climatiques (2) (ex. qualité de l'air (6)). Les employeurs et la population générale ne sont pas sensibilisés à cet effet (2). Il faudrait avoir la possibilité de leur offrir de l'aide.

En cas de phénomène météorologique extrême (code orange), l'accès aux soins hospitaliers peut être plus difficile. De plus, les soins respiratoires demandent de l'énergie et il faut être en mesure de traiter les gens en cas de panne majeure.

Les changements climatiques sont la plus grande menace à la sortie du 21^e siècle. Il est impératif de réfléchir et d'agir pour la santé. D'abord, il est possible de réglementer plus sévèrement les émissions de particules fines (2). Il est possible d'avoir des systèmes de traitement de l'air, mais l'asepsie est un aspect négatif à prendre en considération.

- **Jeune**

La Ville de Saguenay considère les jeunes dans leur stratégie de sensibilisation. De plus, ils sont présents au sein même de la ville comme employée, stagiaire ou encore comme personnes impliquées dans les comités décisionnels, car ils représentent l'avenir (3).

Des inquiétudes sont manifestées quant aux futures générations (2) et il est souhaité que la Ville de Saguenay agit en cohérence avec les projections climatiques et non en fonction du développement économique, de manière à

limiter au maximum les conséquences engendrées (2), notamment l'écoanxiété (2).

- **Personnes âgées**

Les personnes âgées peuvent vivre des difficultés financières, de logements, de mobilité (3) et peuvent vivre de l'isolement. Elles sont souvent plus vulnérables aux conséquences des aléas au niveau de la santé (4) (ex. température extrême (2), smog).

Ce sont des personnes qui peuvent se sentir moins concernées par les changements climatiques (2), mais elles y sont vulnérables (2) et peuvent être dépendantes de l'aide extérieure. La Ville de Saguenay devrait les inclure dans une stratégie de sensibilisation et de mobilisation.

Les bâtiments devraient être réhabilités pour permettre la cohabitation entre les générations (2) et le partage de ressources (ex. voiture). Les infrastructures devraient être réfléchies en lien avec les aléas climatiques pour éviter les enjeux de mobilité, tout particulièrement en évitant les risques de chute qu'occasionne la glace.

Les personnes âgées peuvent vivre des difficultés d'accès et d'adaptation en lien avec l'emploi de technologies. Pour s'assurer de les rejoindre, il faut penser à des moyens de communication adaptés.

La Ville de Saguenay devrait promouvoir le programme de secours adapté offert par le service incendie et faire la mention qu'il répertorie les personnes dans le besoin.

- **Communautés autochtones**

Les perspectives coloniales ont des répercussions sur les changements climatiques et donc sur le mode de vie des personnes issues des Premières Nations (6). La reconnaissance territoriale (5) devient une pratique courante, cela dit, il est reconnu que les activités extractivistes sont réalisées sur des ressources non cédées.

Plusieurs personnes issues des Premières Nations peuvent être en situation de vulnérabilité multiple. Les organismes communautaires s'inscrivent en innovation sociale, toutefois, ces communautés sont tout de même exposées à diverses difficultés.

Les communautés autochtones sont davantage soutenues dans leurs propres initiatives et pour la réforme des lois (ex. réserves). Elles sont plus impliquées dans les projets et jouissent des retombées économiques associées aux projets. Il est souhaité d'apprendre d'elles (2) par la planification d'événements laissant place à des échanges culturels.

- **Personnes en situation de minorité ethnique**

Le racisme systémique peut amoindrir l'accès à l'assistance face aux changements climatiques. Une barrière langagière ou culturelle peut nécessiter de développer une stratégie de vulgarisation afin de mieux les accompagner face aux enjeux des changements climatiques.

- **Femme en situation de vulnérabilité**

Les femmes isolées ou seules peuvent être vulnérables et se sentir menacées. Elles n'ont pas encore suffisamment de pouvoir décisionnel (2). Il faut se rappeler des 500 dernières années de luttes féministes et considérer à juste titre la voix des femmes (justice épistémique : testimoniale et herméneutique). De plus, la lecture du livre «Les libéraux n'aiment pas les femmes», de l'autrice Aurélie Lancto, est suggérée.

- **Populations animales**

L'être humain oublie trop souvent l'ensemble des autres êtres vivants qui subissent les choix anthropocentrés et les impacts des changements climatiques (8), difficilement évitables (2)

- perte d'habitats (3)
- présence de maladies et d'insectes nuisibles
- présence de tiques

La Ville de Saguenay manque également de considération par rapport aux populations animales alors qu'elles n'ont pas l'occasion d'être entendues (3), car elles n'ont pas de représentant de leur voix.

Collectivement, nous avons le devoir de changer nos habitudes et de protéger les écosystèmes dont on fait partie (3) comme être animal. Par ailleurs, la biodiversité représente généralement un indicateur de la santé ou de la désagrégation des écosystèmes. À cet effet, il serait judicieux de répertorier la biodiversité urbaine.

Il est difficile de proposer des solutions quand on n'a pas conscience des besoins animaliers. Cela dit, il faudra mettre en place des mesures de contrôle ou certaines lois afin de favoriser les zones protégées (2) (voir les études de la SEPAQ) et de cesser le développement péri urbain.

- **Transversale**

Effectivement, toutes ces catégories sont touchées (4), mais certaines autres ont été oubliées.

- familles monoparentales (3)
- les personnes avec un bas niveau de scolarité (3)
- les travailleur.se.s exposé.e.s aux dangers (2)
- les personnes isolées (4)
- les personnes isolées géographiquement (2)
- les hommes en situation de vulnérabilité (3) (ex. communauté 2SLGBTQ+, hommes monoparentaux, etc.)

Il faut davantage financer les organismes qui leur viennent en aide (ex. sécurité alimentaire (2), Gratuvore).

Il faut aussi que la Ville de Saguenay adopte des mesures d'adaptation aux changements climatiques et des stratégies de communication (2) qui soient inclusives, considérant les personnes vivant avec une accumulation de vulnérabilités (5). Par ailleurs, les personnes qui sont géographiquement situées à des endroits à risque (ex. glissement de terrain) doivent être informées de cette situation (2).

La mobilité active et collective (2) doit être de l'avant-plan afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des jeunes, des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et à faibles revenus. La mobilité active et collective assure la sécurité, la vie active, l'autonomie, l'accès aux transports et aux services (2). Il faut aussi penser à l'accès aux traitements et à la médication des personnes avec des maladies chroniques ou des troubles de santé mentale.

Finalement, les changements climatiques vont engendrer des coûts pour la ville. Il faut donc que toute la population consomme de manière plus responsable.

3.3.8. Indicateurs quantitatifs

À chacune de six stations d'orientation, les napperons comportaient une catégorie nommée «ce que l'on aime» afin de signifier ce qui est apprécié de la part de participant.e.s par rapport au premier jet du Plan climat. Ces données sont représentées sous forme quantitative étant donné que les mesures aimées par les participant.e.s ont été écrites textuellement. (voir représentations visuelles à l'annexe 7)

Près de 127 personnes ont sélectionné une ou deux faces de dés qui correspondaient à l'orientation pour laquelle elles et ils accordaient le plus d'importance pour un total de 255 votes.

Tableau 1: nombre de votes par orientations

| Priorisation orientations | |
|--|------------------|
| Orientation | Nombre de votes |
| Milieux naturels | 58 |
| Milieux de vie | 51 |
| Gouvernance | 46 |
| Infrastructures | 40 |
| Mobilisation | 37 |
| Capacité de prévention et d'intervention | 23 |
| totaux | 255 votes |

Près de 143 personnes ont voté à l'aide d'un maximum de 10 pois chiches, pour appuyer la mise en œuvre de certaines actions jugées comme étant sensibles. Un total de 1429 votes a été dénombré.

Tableau 2: nombre de votes par action sensible

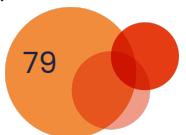
| Priorisation d'actions | |
|--|-------------------|
| Actions | Nombre de vote |
| Plantation des arbres sur les propriétés privées | 245 |
| Espace de liberté de cours d'eau | 218 |
| Assurer l'exemplarité de la Ville de Saguenay et son rôle de leader climatique | 151 |
| Incitatifs financiers pour diminuer l'auto-solo | 136 |
| Incitatifs financiers pour l'aide aux rénovation énergétiques | 115 |
| Tarification de traitements des eaux usées pour les commerces et industries | 109 |
| Projets participatifs/ budget participatif | 107 |
| Zones (Bassins) de rétention d'eau en surface | 84 |
| Taxe d'éloignement | 81 |
| Réduire et optimiser la collecte | 63 |
| Tarification équitable pour les déchets | 62 |
| Tarification consommation d'eau potable | 58 |
| totaux | 1429 votes |

4. Consultation des populations en situation de vulnérabilité

4.1. Méthodologie

4.1.1. Déroulement et objectifs

Au début du mandat, l'équipe a réalisé deux activités auprès du grand public afin de poser des questions qui permettent de prendre le pouls sur la réceptivité, les



perceptions, les connaissances et les ressentis des gens au sujet des changements climatiques (Annexe 8). Ces activités ont rejoint 83 personnes d'âges et d'origines variées. La première s'est déroulée au Vieux-port de Chicoutimi le 26 août 2024, alors que la deuxième s'est déroulée à la caserne de pompiers à Arvida lors d'un événement familial organisé par la Ville de Saguenay, le 21 septembre 2024. L'objectif était de récolter des données, mais aussi de permettre la préparation des discussions de groupe réalisées auprès des populations en situation de vulnérabilité.

À la suite de l'activité menée avec les services de la ville, un plan d'animation pour la consultation des populations en situation de vulnérabilité a été travaillé afin de développer l'angle permettant de travailler à partir des besoins et des aspirations de celles-ci. Cette activité s'est réalisée 11 fois, entre le 11 novembre et le 10 décembre 2024, et a rejoint 125 personnes appartenant aux groupes considérées en situation de vulnérabilité, dans différents organismes de la ville de Saguenay, à la Baie, à Jonquière et à Chicoutimi. La démarche a rejoint des jeunes, des personnes âgées, des personnes en situation de pauvreté matérielle, des personnes en situation d'itinérance, des personnes issues des Premières Nations, des personnes issues de l'immigration ainsi que quelques intervenant.e.s de première ligne.

À cette séquence s'est ajoutée une activité, réalisée le 29 novembre 2024, pour prendre en compte la vulnérabilité des populations animales. Cette activité s'est déroulée en visioconférence, avec quatre membres de l'Observatoire québécois du droit animalier (OQDA)²⁰, basé à Sherbrooke. Cette activité s'est réalisée à partir du premier jet du Plan climat afin de proposer des pistes d'actions, notamment autour des mesures envisagées.

En somme, 206 personnes ont été rejointes dans le cadre de ces activités d'animation. Ces activités permettent entre autres de prendre en compte l'acceptabilité sociale et le degré d'adhérence pour certaines mesures ainsi que de faire ressortir les angles morts par l'émergence de nouvelles idées ou par la mise en lumière de besoins particuliers.

4.1.2. Mécanismes d'animation

Le premier format d'animation est le format *vox-pop*. Il s'agit d'une approche spontanée qui permet d'aborder les personnes dans les milieux publics

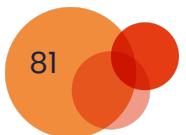
²⁰ [L'Observatoire – Observatoire québécois de droit animalier](#)

succinctement à l'aide d'un mécanisme simple d'animation pour poser des questions à court développement (annexe 8). Cette technique d'animation a été sélectionnée pour entrer rapidement en contact avec la population de la Ville de Saguenay et connaître leurs opinions à propos des changements climatiques. Des questions étaient associées à chacune des faces du dé du dialogue.

Le deuxième format d'animation est la *discussion de groupe semi-dirigée*. Il s'agit d'une période d'échanges entre quelques personnes clés accompagnées par un cadre de réflexion permettant d'aller en profondeur sur certains sujets. D'abord, une présentation synthétique des sources de vulnérabilité et des sources d'émission de gaz à effet de serre, données par les firmes de consultant, a permis d'exposer les participant.e.s aux enjeux des changements climatiques propres à la ville de Saguenay. La première activité dévoilait les éléments de vision formulés lors de l'activité de consultation menée auprès des services de la Ville de Saguenay. Ce sont ces éléments de vision qui ont posé le cadre aux discussions qui allaient suivre. Pour ce faire, une synthèse présentée sous forme de 12 cartes à jouer était mise à la disposition des personnes participantes (annexe 9). Les personnes participantes devaient sélectionner près de deux cartes faisant écho à leurs valeurs ou leurs convictions. Cela leur permettait de donner priorité à des éléments de vision, tout en précisant les raisons pour lesquelles ces visions étaient importantes pour elles. Les activités suivantes ciblaient les besoins de la population et les pistes d'actions envisagées, ainsi que les sujets et les canaux de communication les plus pertinents.

Le troisième format d'animation permettait d'ajouter la perspective des populations animales à la réflexion du Plan climat. Les membres participants de l'Observatoire québécois du droit animalier ont reçu, préalablement à la réflexion, le matériel d'animation ainsi que le premier jet du Plan climat soumis à l'exercice le 20 novembre. L'idée était d'imaginer, en vue de 2040, l'intégration optimale des populations animales dans les Plans climat adoptés au Québec, avant de se ramener au premier jet du Plan climat de la Ville de Saguenay et de ce qui peut être amélioré ou ajouté en considération des populations animales (animaux de compagnie, d'élevage, sauvages et liminaires²¹).

²¹ Animaux qui se sont adaptés aux environnements anthroposés, habités par l'humain



Pour avoir plus de détails sur le déroulement de ces activités, la visualisation des plans d'animation est suggérée^{22 23}.

4.1.3. Traitement de données

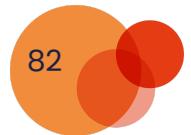
Dans la partie résultat, le classement des données et leur titre sont associés à la structure de leur activité. Cela dit, les titres reflètent ici les éléments de vision élaborés par les employé.e.s de la Ville de Saguenay. Dans ce cas de figure, les chiffres entre parenthèses reflètent les idées répétées et peuvent être associés au nombre de personnes étant donné qu'une animatrice était présente en tout temps.

Trois titres font exception à ce classement, il s'agit de «dialogue spontané autour des changements climatiques», «thématische alimentation» et thématique «populations animales». Les idées classées dans la thématique «alimentation» reflètent tout simplement des idées qui ne se rapportent pas aux éléments de vision apportés par la Ville de Saguenay. Les deux autres titres se réfèrent à d'autres types d'activités menées avec les populations. Le titre «dialogue spontané autour des changements climatiques» se rapporte aux données issues des activités grand public. Le titre «populations animales» se rapporte aux données issues de l'activité menée avec l'Observatoire québécois du droit animalier.

Dans la mesure du possible, toutes les données ont été classées pour apparaître dans une vision thématique appropriée. Pour exemple, l'idée de rendre accessibles les lieux d'hébergement aux animaux domestiques en cas de crises climatiques est une idée qui émane de l'activité réalisée auprès de l'Observatoire québécois du droit animalier, mais qui s'inscrit très bien dans la vision «leader mondial pour les mesures d'urgence». Cette donnée a donc été reclassée en fonction d'une vision qui cadrait avec l'idée explicitée.

²² Plan d'animation avec les populations en situation de vulnérabilité : [Plan d'animation-populations en situation de vulnérabilité.pdf](#)

²³ Plan d'animation avec les représentant.e.s des populations animales : [Plan d'animation-observatoire québécois droit animalier.pdf](#)



4.2. Résultats

4.2.1. Dialogue spontané autour des changements climatiques

Les résultats suivants sont une synthèse des réponses obtenues promptement à la suite de diverses questions posées au sujet des changements climatiques. La figure qui suit reprend les perceptions et les sentiments des répondant.e.s au sujet des changements climatiques (figure 5).

L'hiver, une saison changeante :

- moins enneigés (6)
- plus court (5)
- impact sur le tourisme d'hiver (4)
- impact sur les activités hivernales (ex. ski, pêche blanche) (3)
- Tempêtes hivernales
- pluvieux

Les aléas climatiques qui marquent l'imaginaire :

- canicule (7)
- feux de forêt (6)
- tornades et vents extrêmes (6)
- pluies torrentielles (4)

Les effets des changements climatiques :

- diminution de la disponibilité en eau (5) et la qualité des jardins
glissement de terrain (3)
- inondation (2)
- fonte du pergélisol et des glaciers (2)
- impact sur les écosystèmes (2) (ex. population marine)
- soleil plus fort et dangereux
- migration des espèces végétales et animales
- impact sur les infrastructures (ex. bris d'aqueduc, routes fermées, perte de courant, etc.)
- augmentation de la consommation énergétique



Figure 6: nuage de mot de sentiments ou d'émotions se rapportant aux effets des changements climatiques

4.2.2. Sélection des cartes vision

Étant donné les joyeuses tricheries possibles lors d'activités participatives, les participant.e.s ont sélectionné de une à trois cartes par personne. Quelquefois, les personnes exposent leur point de vue en tissant des liens entre les différentes visions thématiques. Au total, ce sont 125 personnes qui ont sélectionné des cartes pour un total de 192 cartes sélectionnées.

Tableau 3 : nombre de sélection par action

| Sélection des cartes vision | |
|--|---------------------|
| Actions | Nombre de sélection |
| protection des milieux naturels | 38 |
| mesures justes et inclusives considérant les populations vulnérables | 32 |
| mobilité durable | 24 |
| participation et adhésion de la population | 21 |
| saine gestion des matières résiduelles | 19 |
| saine gestion de l'eau | 18 |
| adaptation aux nouvelles réalités climatiques | 12 |
| écotourisme | 10 |

| | |
|--|------------------|
| réduction des gaz à effet de serre | 7 |
| réduction de l'étalement urbain | 5 |
| leader mondial pour les mesures d'urgence | 4 |
| Efficacité énergétique et bâtiments durables | 2 |
| totaux | 192 votes |

• Vision protection des milieux naturels

Les milieux naturels sont d'une beauté (5) et d'une importance capitale. Le respect de l'environnement (2) et des personnes, c'est la base du civisme (2). Il faut développer des mesures pour préserver les milieux naturels, le patrimoine naturel, la faune et la flore (12) (ex. Fjord) en collaboration avec la SÉPAQ.

- règlements (5)
- lois
- ouverture de postes



Il faut prendre en considération l'importance du territoire pour les Premières Nations et l'impact sur leur mode de vie (2). La proximité et l'accès aux milieux naturels permet à tou.te.s de faire des prises de conscience et de vouloir protéger ces environnements. De plus, ces milieux permettent de se changer les idées. Tout le monde est mobilisé autour de la saine gestion des ressources naturelles (2).

- activité plein air
- chasse et pêche
- Parc-rivière du moulin
- Mont Bélu

Il est souhaité d'ajouter des aires protégées (2) accompagnées de gardes forestières. Il faut protéger les animaux (5) et diminuer les extinctions d'espèces, en limitant la perte de leurs habitats (3). Il est important de privilégier une saine cohabitation avec eux, particulièrement en privilégiant certains aménagements.

- passages fauniques (3)

- friches urbaines²⁴ (ex. plan de conservation de Laval²⁵)

Les mesures nécessaires sont prises pour assurer la décontamination des territoires et la réduction des sources de pollutions visuelles et sonores (2). De plus, la prévention, la sensibilisation et la mise en place de conséquences convaincantes diminuent les risques de feu de forêt. Tout ce qui protège le territoire protège, par ricochet, les animaux de la faune. Par ailleurs, ce serait bien de l'ajouter dans les campagnes d'informations publiques, car la protection des animaux pourrait être une motivation supplémentaire dans le passage à l'action des citoyen.ne.s.

Il est important de préserver et de protéger les forêts comme la forêt panoramique (2) ainsi que de planter une plus grande quantité d'arbres et de végétaux (9). Il faut lutter contre la destruction des écosystèmes et favoriser leur équilibre (3). Ultimement, il est souhaité que les mesures prises pour les milieux naturels évitent d'avoir à prévoir des mesures d'urgence (2). Il faut faire prendre conscience des traces laissées, faire attention aux limites écologiques et ainsi réduire notre impact écologique (5).

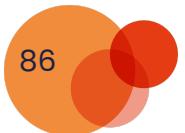
- déforestation (4)
- pollution (2)
- toxicité des produits alimentaires (2)

L'appréciation d'un lieu dans une ville dépend grandement de l'arborescence. Pour cela, la Ville de Saguenay pourrait adapter certains règlements et financer plusieurs projets environnementaux (modèle de la Tunisie). Il faut aménager des îlots de fraîcheur (2) et diminuer les surfaces de béton ainsi que l'impact des gaz à effet de serre. Il faut privilégier et protéger la biodiversité (4) et privilégier la présence de pollinisateurs (3) de toutes les manières possibles, particulièrement par l'aménagement d'espaces verts (7) et le principe de permaculture.

- forêts nourricières (4)
- jardins (4)
- toits verts (3)
- jardins communautaires (2)
- friches urbaines (2)

²⁴ [L_utilisation_des_friches_urbaines.pdf](#)

²⁵ [Plan-conservation-milieux-naturels_Laval.pdf](#)



Les parcs urbains sont accessibles à tou.te.s, particulièrement, les jeunes familles et les enfants. Puis, pour amoindrir les iniquités, l'aménagement de parcs verts devrait être priorisé dans certains secteurs (2). La Ville de Saguenay privilégie des aménagements extérieurs qui sont profitables à tous (2).

- végétation (2)
- espaces ombragés
- table à pique-nique
- kiosque de vente d'objets

- **Vision mesures juste et inclusive considérant les populations vulnérables**

Des mesures justes et inclusives, considérant les populations vulnérables, sont un idéal et une priorité pour ne pas accentuer les grandes inégalités sociales (2), mais c'est un objectif difficile à atteindre. En amont, il faut créer du lien avec les organismes communautaires par l'entremise des corporations de développement communautaire (CDC) (2), car ils sont en première ligne pour répondre aux besoins fondamentaux (2). Par ailleurs, il est rare qu'ils aient l'occasion d'être consultés et considérés.



La participation de la population est nécessaire pour développer des mesures justes et inclusives (2). La Ville de Saguenay doit être aux faits de la réalité du quotidien des personnes pour développer le soutien nécessaire (3). Il faut faire de Saguenay un leader social entre autres en adressant les enjeux de santé mentale (2).

- cohésion sociale (5)
- sentiment d'appartenance à la communauté (3)
- équité
- justice
- ouverture d'esprit

Il faudrait réfléchir à des mesures pour diminuer la discrimination ethnique en cas d'immigration climatique. Il faut traiter toutes les couches sociales de la même façon et arrêter de « diviser pour mieux régner ». Pour cela, il faut créer des occasions d'être ensemble sans ségrégation (2), aménager des lieux physiques et organiser des activités festives (2) (ex. fête de quartier) grâce à l'union avec des intervenants. Tout cela contribue à modérer l'isolement social et par le fait

même la précarité des gens face aux changements climatiques. Une culture locale avec des personnes engagées et impliquées est souhaitée.

Pour plusieurs personnes en situation de vulnérabilité, le plus important en situation de crise est d'avoir accès à un réseau social tandis que d'autres soulignent l'importance de s'aider soi-même (2).

- entraide (6)
- compagnie (3)
 - service du travail de rue
 - zoothérapie
- soutien (2)
- présence
- écoute
- accompagnement

Il y a une grande crise du logement à prendre en considération (4). Il est souhaité d'avoir accès à une plus grande offre de logement abordable (3), voire à moindre coût (2), salubre (2) et sans discrimination (2). Des projets de logements sociaux (2) et écologiques, centralisés autour des services et favorisant la mixité sociale comme à Québec (ex. artistes, personnes en situation d'itinérance, personnes avec des enjeux de santé mentale, etc.) sont désirés. De plus, les personnes âgées peuvent avoir besoin de soutien au quotidien et pour cela, il serait bon de miser sur la cohabitation.

Actuellement, l'offre de logements est favorable aux étudiant.e.s et aux personnes issues de l'immigration (2). Cela pénalise les personnes en situation d'itinérance (3). Les propriétaires ne sont pas assez contraints dans leur offre et peuvent ainsi filtrer les locataires selon leur moyen financier. Il faudrait donc un cadre légal pour encadrer les décisions des propriétaires de logement (3) pour diminuer les injustices et résulter l'accès universel aux logements.

De plus, il devrait y avoir plus d'établissements d'accueil pour les sans-abri (2) (ex. à La Baie), avoir des lieux permettant l'entreposage des biens des personnes en situation d'itinérance et maintenir l'accès à des infrastructures publiques (ex. bibliothèque, parcs verts). Il est également suggéré d'avoir le droit de vivre dans les milieux naturels, avec des règles pour s'assurer de leur préservation.

Il faut reconnaître qu'il n'y a pas assez de ressources pour aider tout le monde dans la ville de Saguenay (2). Les gens passent d'un service à l'autre sans trouver

de réponse à leurs besoins (2), cela alourdit le système. Il devrait y avoir plus d'intervenant.e.s et plus d'organismes pour appuyer les organismes communautaires déjà en place afin de faciliter l'accessibilité aux services (2). Par ailleurs, les personnes autochtones font partie des publics vulnérables, notamment puisqu'elles peuvent être loin des grands centres et des services.

Il est important de prendre en considération les personnes en situation de vulnérabilité par rapport aux enjeux de mobilité. Il faut opter pour des transports collectifs qui sont accessibles et sécurisés (ex. taxi-bus). Puis, il faut revoir l'aménagement du territoire.

- portes
- rampes d'accès
- édifices
- services essentiels

Finalement, l'accès au travail peut être difficile pour les personnes en situation d'itinérance ainsi que les personnes avec un problème de santé (2). La Ville de Saguenay pourrait développer des mesures pour mettre à profit les talents citoyens, tout particulièrement si les personnes rencontrent des difficultés avec l'accès à l'emploi. Il faut également se rappeler que les gens qui ne peuvent pas répondre à leurs besoins primaires n'auront pas l'occasion de s'engager pour les enjeux climatiques (2).

• Vision mobilité durable

La mobilité durable pourrait apporter des changements structurants et réduire considérablement l'empreinte écologique, si tout le monde contribue, en planifiant mieux ses déplacements (2), en évitant les voyages inutiles (2) et en pratiquant l'écoconduite. Il faut sensibiliser le plus grand nombre à la mobilité durable et à la promotion des transports collectifs (2).

MOBILITÉ DURABLE



Il faut proposer des mesures pour décourager l'autosolo et diminuer le nombre de voitures par habitant (3). À l'inverse, il faut des mesures et des incitatifs favorisant les transports collectifs (8), particulièrement le covoiturage (9), les taxis et les systèmes de transports en commun (4). Le covoiturage encouragerait les comportements collectifs et sensibiliserait les usagers à l'importance de

réduire leur empreinte carbone, créant une dynamique positive vers une mobilité plus durable.

- forfaits accessibles (3)
- voies dédiées au covoiturage et aux autobus
- taxation de l'autosolo
- récompenser les familles avec une seule voiture

Plus spécifiquement, au niveau des transports en commun, il est suggéré d'augmenter la qualité des services (2). Certaines personnes considèrent qu'elles prendraient l'autobus pour leur déplacement quotidien (2) si elles avaient accès à des circuits adaptés.

- augmenter le nombre de passages (4)
- bannir les transports à la demande (3)
- augmenter le nombre de circuits (2)
- augmenter le nombre d'arrêts (2)
- assurer la couverture des villages
- assurer le nombre d'effectifs et respecter les horaires
- avoir des autobus attitrés pour le cégep ou le travail
- avoir un meilleur accès aux poussettes

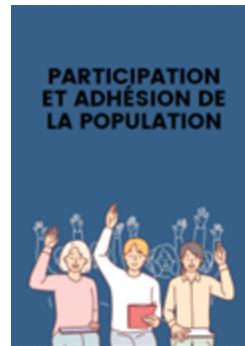
De plus, certaines personnes dépendent du réseau de transport pour tous leurs déplacements. Actuellement, cela augmente l'isolement social, les facteurs de risque et la vulnérabilité des personnes (2) (ex. enjeux de santé).

La Ville de Saguenay investit dans l'aménagement des quartiers pour la mobilité durable, tout particulièrement pour adapter les déplacements actifs (3), tout particulièrement à La Baie. Cela a pour effet d'améliorer la mobilité des jeunes et la santé globale de toute la population (2).

- réseaux de pistes cyclables connectés (7)
- passages piétons (5) de qualité et sécuritaires (4)
- entretien des infrastructures de mobilité active l'hiver
 - sur un plus grand nombre de kilomètres (2)
 - en priorité dans les pentes pour éviter les risques de chutes
- feux piétons
- rues piétonnes
- zones piétonnières dans les rangs
- abribus confortables

• Vision participation et adhésion de la population

La mise en œuvre du Plan climat sera plus efficace avec la participation et l'adhésion de la population (6). Toutefois, il faut avoir des dirigeants qui montrent l'exemple. La participation citoyenne est désirée et agréable (2), car elle crée des occasions de rencontre, favorise le respect au sens large (2), développe le sens de la responsabilité (3), la cohérence des choix individuels et l'esprit de collectivité (3).



Pour le moment, il est jugé que la Ville de Saguenay entreprend consultation après consultation sans qu'il y ait des retombées positives concrètes, notamment pour les milieux naturels. La démocratie participative est encouragée par la tenue de consultation (3), en assurant le suivi des projets (2) (contre-exemple : terrain de la console, église St-Édouard) et en soulignant les éléments qui ont été retenus des consultations (2). Le plus épeurant est d'être consulté, mais de ne pas être écouté, c'est démobilisant.

La Ville de Saguenay mise sur l'autogestion, l'autosuffisance, voire l'anarchie à Saguenay. Les mesures ne doivent pas être prescrites (ex. les objectifs de développement durable), elles doivent être réfléchies et priorisées par la collectivité afin de regagner de la souveraineté.

- projets citoyens (3) avec des incitatifs à la mise en action (2)
- communautés de partage sont soutenues
 - systèmes d'échange de services et d'heures de travail (2)
 - les groupes de voisins structurés (2)
- actions communautaires (ex. jardins d'autosuffisance)
- microentreprises

Il faut éduquer (2) conscientiser (4) et responsabiliser tout le monde, notamment les jeunes (2), dans les milieux éducatifs (5), car c'est un mythe qu'ils soient plus écologiques.

- campagnes de sensibilisation (8)
 - avec des faits d'actualité (4)
 - avec des images nostalgiques (ex. noël blanc)
- formations (2)
- conférences (2)
- éducation populaire
- ateliers
- capsules sur les réseaux sociaux

La sensibilisation n'est pas culpabilisante, il s'agit d'un mouvement positif dans lequel chacun.e se sent.e inclus.e. Cela encourage un changement de culture. Toute la collectivité doit néanmoins changer ses habitudes (8) et poser des actions climatiques (8)

- gestion des matières résiduelles (4)
- gestes écologiques (3)
- gestion de l'eau (2)
- utiliser des matériaux écoconçus
- réduire les achats
- réduire la consommation de viandes
- mobilité durable
- protection des milieux naturels et des milieux protégés.

La Ville de Saguenay communique les compétences et les actions municipales (2) et promeut certaines actions que les citoyen.nes peuvent faire à leur échelle (2) en offrant le moyen de ses actions.

- récolte de déchets (3) en milieux naturels
- jardins de façade (2)
- désobéissance florale

Par ailleurs, la Ville permet aux citoyen.ne.s de remplacer les amandes et certaines taxes par des implications citoyennes bénévoles afin de maintenir la motivation des gens et d'adapter les mesures aux personnes à faibles revenus.

Les moyens de communication employés par la ville au sujet des changements climatiques devront être bien réfléchis de manière à rejoindre tout le monde. À cet effet, plusieurs stratégies sont mises en action.

- communication dans les milieux achalandés (3)
 - cafés
 - centre d'achat
 - les écrans de la place du citoyen
- passer par les organismes communautaires (3)
- livrets (3)
- rejoindre les personnes aînées avec la télévision (3)
- rejoindre les jeunes avec les réseaux sociaux (2)
 - influenceur.euse.s
 - TikTok
 - Pinterest

- radio (2)
- porte-à-porte (2)
- informations cartographiques (2)
 - forêt nourricière
 - accès aux plans d'eau

Plusieurs personnes n'ont pas accès à des technologies de communication, ce qui fait en sorte qu'elles reçoivent des informations par le bouche-à-oreille (2) et les émissions de radio.

Il est souhaité d'avoir accès à plus d'informations et il est précisé qu'il s'agit d'un travail continu. Il faut que la Ville de Saguenay fasse plus de liens avec le public, notamment par le dialogue.

Il ne faut pas oublier de réfléchir à des mesures spécialement conçues pour les industries (3) (ex. amendes plus lourdes) de manière à réduire au maximum leur impact sur l'environnement et la santé (2) (ex. réduire les résidus de bauxite).

De plus, la Ville de Saguenay fait la promotion et privilégie les entreprises et les organismes responsables (ex. friperie, appareils électroniques durables) plutôt que des grandes chaînes (ex. retirer les gros panneaux publicitaires). Finalement, il est souhaité que la Ville de Saguenay établisse des liens avec les informations que détiennent les établissements.

- **Vision saine gestion des matières résiduelles**

Tout le monde doit participer pour résulter rapidement et concrètement une diminution de la pollution et une saine gestion des matières résiduelles (10). Pour cela, il faut optimiser la création d'emplois dans ce secteur afin de maximiser la transformation et la réutilisation des matières résiduelles ou encore d'inclure le travail des personnes en situation d'itinérance. Il est recommandé d'encourager l'achat en vrac, de diminuer les emballages à usage unique et le plastique au profit des contenants réutilisables (3) et de matériaux durables (bois, fibres naturelles, carton, verre, aluminium, fait à partir de matières recyclées). De plus, les entreprises (4) et les restaurants sont obligés



de faire le tri de leurs matières résiduelles et de réduire les emballages à la source.

La Ville de Saguenay donne des amendes aux personnes qui jettent leurs déchets par terre (2). Il faut développer des mesures de suivi et faire de la sensibilisation avec des informations vulgarisées pour encourager le tri des matières (6), tout particulièrement le recyclage (2) et le compostage (9), de manière à rendre ces pratiques obligatoires. Il est souhaité de sensibiliser et de former tout le monde, particulièrement les personnes immigrantes (2) et les jeunes (6), en incitant le compostage de jardin dans les écoles (3). Par ailleurs, à l'échelle des quartiers, le procédé de biométhanisation permet l'utilisation du compostage comme source de chauffage et d'engrais.

Les bacs de compostage sont plus accessibles dans les lieux publics (4) ainsi que dans les immeubles multilogements et il y a une augmentation du passage du bac brun à l'automne, lors de la fermeture des jardins. La taille des poubelles est réduite et ces bacs sont payés par les citoyen.ne.s, tandis que les bacs bruns sont facilement récupérables grâce aux services de la Ville. Il est signifié que la gestion des encombrants pendant l'hiver est difficile.

Il faut sensibiliser la population au fait qu'il y a une très grande production de déchets et qu'il faut prévoir des mesures pour encadrer la consommation de manière à éviter cette surconsommation (6), particulièrement auprès des parents. Les déchets ultimes résultent des enjeux importants et impactent les milieux naturels, notamment la qualité de la pêche. Ultimement, il est souhaité de laisser une terre acceptable, sans détritus (4), aux générations futures (2) et de faire le choix de sortir du système consumériste basé sur l'argent (2) pour protéger l'environnement.

- **Vision saine gestion de l'eau**

L'eau est source de vie (4), c'est pourquoi la Ville de Saguenay développe une meilleure gestion de l'eau (7). Des mesures sont prises pour protéger les sources d'eau (2), notamment le lac Otis et le lac Kénogami. Puis la Ville de Saguenay coordonne des opérations pour assainir la rivière Chicoutimi et La Baie. De plus, des mesures sont prises contre les espèces envahissantes (2) (ex. myriophylle à épis) pour assurer la perpétuité des populations de poissons.



Il faut prendre conscience de la chance que l'on a d'avoir accès à cette ressource limitée (3), alors qu'il y a une crise autour de l'eau potable dans beaucoup de pays. Il faut arrêter de la vendre et miser sur l'économie d'eau (8) (ex. compteur d'eau (2), réservoirs d'eau). Il est suggéré de faire des programmes de sensibilisation (4) sur l'économie d'eau, en y ajoutant des données et des stratégies (2). Il peut être judicieux de miser sur la sensibilisation des personnes âgées à ce sujet.

Les gens sont préoccupés par le fait de manquer d'eau potable de qualité (4). Plusieurs croient que sa gratuité ne peut pas perdurer (3), il faudrait que la ressource devienne payante au niveau industriel bien avant de créer de nouvelles sources de précarité du côté de la population (3). Le partage de connaissances et la résilience sont encouragés, notamment au travers de projets de systèmes de filtration d'eau naturels.

Au niveau des infrastructures, il est suggéré de modifier les procédés de purification de l'eau dans les usines d'épuration (2) et de dissocier l'eau des égouts de l'eau potable. L'idée serait d'éviter les débordements qui obligent l'achat d'eau en bouteille.

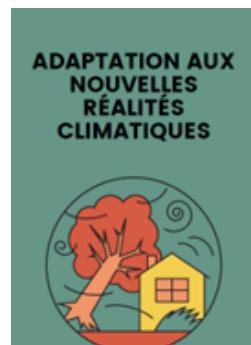
De plus, il est suggéré de maximiser l'accès à l'eau potable sur le territoire (5) en considérant la précarité et le risque de déshydratation plus élevé chez certaines personnes. L'idée d'avoir des abreuvoirs pour les chiens exempts de risques de contamination est également soulevée. Il est aussi souhaité d'avoir accès à des services sanitaires en tout temps (5) (ex. douches, toilettes), à des piscines et jeux d'eau (4), comme au vieux port, ainsi qu'aux plans d'eaux naturels par des aménagements (5), notamment à la rivière Saguenay et à La Baie. Il est souhaité d'avoir accès aux services municipaux dans chaque quartier.

- **Vision efficacité énergétique et bâtiments durables adaptés aux nouvelles réalités climatiques**

Il est important de développer des mesures pour l'efficacité énergétique (2) et de diminuer la consommation d'électricité. Des systèmes de chauffage et de ventilation adéquats sont souhaités dans tous les bâtiments (2). L'installation de thermopompes (7) dans les logements (2), les institutions, les écoles (4) ainsi que les lieux récrétouristiques est souhaitée.



Étant donné que le coût de la vie augmente, il est proposé d'offrir des subventions pour avoir des habitations écologiques (ex. programme Novoclimat), assurer l'isolation des bâtiments (ex. portes et fenêtres) et rendre plus efficaces la gestion et l'entretien des bâtiments. Autrement, les programmes existants tels que Rénoclimat ou Éconologis peuvent être promus. Toutefois, il faut assurer l'accessibilité de ces programmes à toute la population (2).



Il est suggéré d'explorer de nouvelles sources d'énergie et d'encourager la production électrique avec des installations personnelles. La construction de bâtiments durables avec des sources d'énergies vertes et alternatives est privilégiée (2).

- géothermie
- éolienne
- solaire
- hydrique

En regard à ce qui se passe à d'autres endroits dans le monde et des effets déjà perceptibles des changements climatiques ici, il est important de s'adapter aux risques climatiques à venir (3) et de faire connaître les stratégies d'adaptation avec une communication et un niveau de vulgarisation adéquat.

De plus, au Québec, les bâtiments semblent moins bien adaptés aux aléas climatiques. De ce fait, il faudrait réfléchir à l'adaptation des bâtiments (3). Il est suggéré de répertorier les zones à risques (2) afin de renforcer les infrastructures en place (2) et de communiquer et d'offrir des subventions aux personnes concernées par l'adaptation de leur habitation (2).

- zones inondables (3)
 - zones de glissement de terrain
 - sols instables
- **Vision écotourisme**

Le Saguenay est une destination populaire pour faire des voyages solidaires au niveau environnemental et culturel, de l'écotourisme (2), du tourisme d'aventure et du plein air. C'est une belle manière de faire découvrir la nature et de promouvoir la protection de ces milieux naturels et d'allier les passions aux conflits climatiques. Par ailleurs, ce rayonnement pourrait occasionner le développement des transports en commun pour favoriser l'accès à la nature.



Tout cela a des répercussions positives sur le plan économique (3) et au niveau de l'employabilité. Toutefois, les voyages en région éloignée occasionnent beaucoup d'impacts écologiques. Il serait donc optimal de privilégier le rayonnement québécois et régional. Il est prioritaire de protéger et de respecter la nature et les zones protégées (ex. machu picchu). En fait, il faut protéger tout ce que l'on qualifie d'attrait touristiques.

- **Vision réduction des gaz à effet de serre**

Il faut diminuer les gaz à effet de serre (10) (ex. norme ISO) et commencer à se soucier de la qualité de l'air (5).

- réduire la pollution atmosphérique (5)
- réduire l'empreinte écologique (5)
- réduire la pollution olfactive (2)
- réduire la production de déchets



L'industrie réduit la production dans les usines (3) et ces projets se réalisent loin des villes. Les énergies fossiles sont remplacées par des sources d'énergies renouvelables. Toutefois, on réduit l'utilisation de l'énergie, notamment en favorisant le retour des pratiques traditionnelles pour la production alimentaire.

Le lien avec la mobilité durable est indéniable. Il faut encourager les gens à faire du covoiturage et à utiliser les modes de transports actifs. Il faut également développer des incitatifs pour l'achat local plutôt que les achats importés pour modérer le nombre de transports (4). De plus, pour réduire les émissions corporatives, il est suggéré d'éteindre les véhicules d'urgence au point de service en s'organisant de la même manière que les pompiers.

Certain.e.s croient qu'il serait mieux d'opter pour des véhicules électriques (8), en augmentant le nombre de bornes électriques (2), considérant que la culture de l'autosolo ne changera jamais. Cela dit, d'autres ne croient pas aux bienfaits mis de l'avant par l'industrie automobile (3). À cet effet, il est souhaité de considérer l'impact des batteries (2).

Il faut s'informer à ce sujet et informer la population sur les enjeux réels occasionnés par les véhicules électriques, car les véhicules électriques polluent autant que les voitures thermiques (3), selon une analyse de cycle de vie réalisée à l'UQAC. Par ailleurs, d'autres soulignent que l'hydroélectricité n'est pas une source d'énergie sans impact et que l'électrification des transports n'est pas la solution idéale.

Par ailleurs, les automobilistes coûtent cher (2) et les véhicules sont chers. Cela dit, l'achat de véhicules électriques est une mesure qui n'est ni durable, ni juste, ni accessible pour la population.

- **Vision réduire l'étalement urbain**

Il faut développer des mesures pour réduire l'étalement urbain (2) et les nouvelles constructions (3). En effet, il faut travailler avec ce qui est déjà en place comme infrastructure et avoir un cadre légal qui encourage la maximisation de l'espace et l'utilisation des bâtiments (3) pour éviter d'empiéter sur les espaces naturels. À cet effet, il faut revaloriser et revitaliser les centres-villes (2) et redonner vie aux infrastructures inoccupées, notamment au carrefour Racine dans le centre-ville de Chicoutimi. De plus, il est possible d'optimiser les locaux vides pour y loger des personnes.



Des subventions sont disponibles pour appuyer la rénovation et la réhabilitation de tous types de bâtiments (3). Par ailleurs, il faut absolument travailler pour la cohabitation. Cela permet de réduire les frais de logement, de s'entraider et de maximiser les espaces habités.

- Cohabitation Saguenay
- sous-location en HLM
- conversion de grandes maisons
- acceptabilité sociale de la cohabitation

Il faut travailler pour une mobilité durable, car la culture de l'autosolo vient avec le problème de l'étalement urbain (3). Par ailleurs, il faut diminuer le nombre de stationnements.

- **Vision *leader mondiale* pour les mesures d'urgence**

Face aux risques climatiques exposés, il serait important de planifier des mesures d'urgence (2), des plans d'évacuation et de développer une meilleure gestion en situation de crise. Il est souhaité que les employés de la ville ou bien les services de la Croix-Rouge soient plus facilement accessibles pour informer (3) en temps réel et accompagner la population face aux aléas climatiques et aux mesures d'urgence associées (3). La Ville de Saguenay pourrait également avoir une banque de bénévoles pour venir en aide lors d'une situation d'urgence.

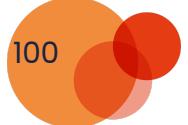


Par ailleurs, le soutien des personnes plus vulnérables devrait inclure le soutien des animaux sous leur soin. D'ailleurs, des personnes peuvent être plus vulnérables ou se mettre en danger, car elles ne souhaitent pas quitter leur domicile sans leurs animaux de compagnie, c'est pourquoi la coordination des sauvetages avec des organismes de protection animale locaux devrait être dans la mire. Autrement, les lieux d'hébergement (3) (ex. centre George vézina) devraient être accessibles aux animaux de compagnie, aux familles et aux personnes à mobilité réduite.

Il faut développer des facteurs de protection, surtout dans ce contexte multicrises. En effet, il faut toujours garder en tête la notion de filet de sécurité pour accompagner les personnes en situation de vulnérabilité. Par exemple, quel est le filet de sécurité pour les personnes à faible revenu qui n'ont pas la capacité de se procurer des assurances ? Serait-il possible d'offrir une subvention ou une aide financière à ces personnes ? Il pourrait être bien d'inclure les populations vulnérables dans les plans d'urgence.

Les moyens de communication en situation d'urgence doivent être adaptés et accessibles (2). Les moyens entrepris doivent être réfléchis en considération des personnes aînées et des personnes en situation d'itinérance. Pour ces derniers, les communications pourraient traiter des risques climatiques encourus et des alternatives qui s'offrent à elles et eux (2).

- piète qualité de l'air (2)
- risque de coup de chaleur (2)



- eau non potable (2)

L'accessibilité de l'information sur les mesures d'urgence en cas de crise climatique en contexte hivernal est tout particulièrement importante, surtout en cas de panne d'électricité (2). Le froid est un enjeu en soi. De plus, la saison hivernale résulte davantage de dépression saisonnière (2), d'isolement social (3), de vulnérabilité face à la température (2), particulièrement pour les nouveaux arrivants. Le fait d'avoir des mesures d'urgence claires face aux tornades est également souhaité puisqu'il y en a de plus en plus dans la région.

En cas de panne de courant, il faut penser à avoir des équipements de dépannage (2) écologiques, tels que des lampes à gaz et la présence de génératrices à des endroits clés (2). De plus, des haltes tempérées (12) sont accessibles à l'année (ex. Dolbeau, Alma, Roberval). En cas d'inondation, il est souhaité d'avoir accès à des endroits publics en hauteur (2). Puis, des foyers publics sont accessibles pour faire face aux grands froids.

Il faut savoir qu'en cas de conditions météorologiques extrêmes, les risques pour la santé augmentent. Par ailleurs, les risques d'overdose augmentent chez les personnes en consommation. Actuellement, les personnes en situation d'itinérance trouvent toutes sortes d'alternatives pour se réchauffer (4) (ex. trappe d'aération des immeubles, se tenir proche du système de santé). Par ailleurs, la halte est un service essentiel très apprécié (2).

Les animaux de compagnie et d'élevage vont être amenés à vivre les impacts des changements climatiques au même titre que les populations humaines et à subir les impacts économiques et physiques des changements climatiques. Le fait d'avoir des règlements municipaux permet d'intervenir plus rapidement en cas de situation d'urgence, notamment auprès de ceux-ci. Il faut donc penser à des solutions pour prévenir ou intervenir en cas de catastrophes climatiques. Entre autres, il faut mettre aux normes et prévoir l'évacuation des animaux d'élevage, entre autres en cas d'incendies. Il est important de se questionner sur la manière dont cela peut être encadré au niveau municipal.

Pour prévenir les crises sanitaires, il serait important de réglementer la possession d'animaux exotiques comme animaux de compagnie afin de ne pas les mettre artificiellement en contact par l'entremise des animaleries. Il est recommandé d'établir une liste exhaustive des animaux que la population peut garder en captivité.

4.2.3. Visions proposées par les participant.e.s

- **Thématique alimentation**

Il est important de sensibiliser les populations aux impacts climatiques actuels, notamment avec l'augmentation du coût de l'épicerie (2) et du nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire (4), un sentiment qui peut perdurer. Il est important d'éviter le gaspillage alimentaire (7), notamment grâce aux activités de glanage, et de développer des initiatives pour l'accès à la nourriture (3) à moindre coût.

La Ville de Saguenay pourrait encourager les organismes et initiatives d'aide alimentaire (2) plutôt que les initiatives de frigos en libre-service sans surveillance.

- Gratuivore (3)
- services alimentaires d'urgence
- services alimentaires coopératifs
- marchés de quartier
- installations communautaires dédiées à la conservation des aliments des personnes en situation d'itinérance
- frigos en libre-service

Il faut mettre en œuvre le plan d'agriculture urbaine et créer des lieux communs (2) et éduquer les gens autour de l'agriculture et de la provenance des aliments.

- marchés
- potagers
- poulaillers urbains
- vergers avec cueillette urbaine

La Ville de Saguenay pourrait s'inspirer de modèles comme l'Allemagne pour développer l'accès aux forêts et aux jardins nourriciers, pour le bien de l'éducation et de la nature. Il est également souhaité de mettre sur pied des projets de cuisines et de buanderies communautaires, voire d'engendrer la production alimentaire au niveau individuel. La participation de toute la collectivité améliore et fortifie les conditions environnementales et la chaîne de valeur alimentaire.

Avec les risques climatiques, la résilience des activités agricoles doit être assurée (2). Il est suggéré de soutenir les producteur.trice.s agricoles, voire d'investir dans les productions agricoles (2) (ex. évaluation des aliments adaptés au climat) ainsi que d'offrir des subventions ou des programmes pour permettre aux agriculteur.trice.s de se doter d'équipements adaptés (ex. drainage efficace). Il faut prendre conscience qu'en cas de catastrophes sanitaires et climatiques, il y a des bris dans les chaînes d'approvisionnement et qu'il faut considérer cet enjeu dans le Plan climat (2).

Il faut promouvoir les aliments d'origine végétale (4), sans OGM, locaux, biologiques (2) et de saison en mettant en valeur les producteurs locaux qui privilégient la diversité des cultures. La Ville de Saguenay pourrait valider l'intérêt des producteur.trice.s de participer à un plan de promotion. À cet effet, des politiques publiques audacieuses de végétalisation des repas commandés et offerts par la ville (2) (ex. Plant-Based Treaty, déclaration C40 good food cities, signée par Montréal) sont primordiaux pour la réduction des gaz à effet de serre (2) et pour le bien-être animal. D'ailleurs, cela fait toujours partie des recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). En signant la déclaration C40 good food cities, les villes font partie d'un groupe avec lequel elles sont amenées à mener des actions concrètes (ex. campagne d'éducation publique).

- **Thématique populations animales**

Il faut que la Ville de Saguenay développe le réflexe de penser aux animaux, cela pourrait s'inscrire dans une politique plus globale de la ville dans laquelle elle prévoit clairement la participation de représentant.e.s expert.e.s des animaux dans ses processus décisionnels lorsque nécessaire (2), voire la création d'un comité expert indépendant permanent ou du moins.

Il est important de poursuivre l'effort de documentation et de consulter le portrait régional des espèces menacées et vulnérables susceptibles d'être désignées du Saguenay–Lac–Saint–Jean afin d'adapter les réglementations à leur égard, de protéger le territoire de ces espèces, puis d'en faire le suivi. À cet effet, il est important de se positionner en tant que ville-MRC avec des données scientifiques crédibles pour développer une cohérence dans le discours public et les actions posées.

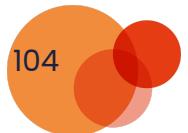
L'impact majeur pour les animaux de la faune, en dehors de la perte d'habitat, est la cohabitation avec l'humain. Il est important de trouver des solutions éthiques aux conflits d'usage du territoire avant l'heure et de favoriser les solutions non létales le cas échéant, car c'est un territoire partagé (contre-exemple : gestion des populations de cerfs à Longueuil).

De plus, bien souvent, les mesures qui sont plus économiques à moyen et long terme sont également les méthodes les plus éthiques de gestion des populations fauniques. Quand on élimine une population, on s'engage pour les prochaines décennies aux mêmes coûts. Par ailleurs, à l'international, il existe des méthodes bien plus intéressantes par rapport à ce qui se fait au Québec. Actuellement, la SPCA de Montréal travaille avec certaines villes pour mettre en place des solutions pérennes basées sur la science récente avec leur programme sur la faune.

Par ailleurs, la Ville de Saguenay peut se référer à la SPCA de Montréal et à son document sur la protection des animaux dans la réglementation et les politiques publiques municipales²⁶. La SPCA Montréal amène une nouvelle perspective dans l'évaluation des enjeux et les prises de décisions, notamment pour planifier la cohabitation avec les animaux sur le territoire.

26

la-protection-des-animaux-dans-la-reglementation-et-les-politiques-publiques-municipales-sPCA.pdf



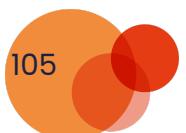
Les enjeux de gestion animalière au Québec comprennent bien souvent la surpopulation féline. En effet, les grandes reproductions félines créent un impact sur la petite faune et la faune aviaire, des populations félines vulnérables à la chaleur, au froid et aux maladies, en plus de multiplier la transmission de celles-ci. Il est suggéré d'adopter un programme de capture, stérilisation, relâche et maintien (CSR), car avec la mise à mort, les territoires deviennent peuplés d'animaux non stérilisés et c'est exponentiel. Cependant, les populations de chats sont stérilisées et nourries, il y a un moins grand impact sur la faune, moins de marquage de territoires et moins de batailles.

Dans le Plan climat, il est possible de réfléchir aux infrastructures de manière à diminuer l'impact causé ou à faire bénéficier les animaux. À cet effet, il est suggéré d'améliorer la visibilité des animaux grâce à leur présence dans les espaces publics (ex. organismes biquette à Montréal), de réduire la chaleur au sol, de revoir les normes de construction pour protéger la faune, notamment des bâtiments vitrés, et de privilégier les plantes indigènes qui deviennent une source d'alimentation pour la faune, plutôt que des sources de nourriture près des habitations.

La Ville de Saguenay a une réglementation sur les poules pondeuses en ville. Celle-ci pourrait être mise à jour²⁷ en rendant obligatoire une formation sur la garde de poule et l'enrichissement dans les poulaillers, c'est-à-dire d'obliger la présence de nichoir, de pondoir et de bain de poussière dans les poulaillers urbains. Cette initiative pourrait être promue et un partenariat pourrait être établi avec un aviculteur de la région pour adopter des poules de réforme afin de les protéger de l'industrie avicole. À cet effet, la liste des vétérinaires qui traitent les poules dans leur établissement pourrait être diffusée.

La ville de Saguenay pourrait avoir des campagnes de sensibilisation publique qui expliquent les impacts des changements climatiques sur les animaux (ex. migration des espèces (2), prévention de la maladie de Lyme, risque de coup de chaleur, etc.). De plus, le fait de réglementer et de former le personnel de la ville, notamment les policiers, pour des opérations visant la protection des animaux domestiques, assure une intervention adéquate et efficace.

²⁷ [RDUS_53.1_Poules_Epreuve finale_2024-04-22.pdf](#)



5. Limites de la démarche

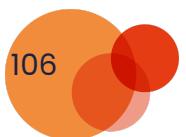
Les membres de LAGORA reconnaissent les limites méthodologiques associées à leurs activités de consultation effectuées dans le cadre du Plan climat de la Ville de Saguenay, que ce soit dans la création de leurs activités ou dans le cadre dans lequel elles s'inscrivent.

Au niveau de la création ou du déroulement des activités :

- Toutes les activités créées ne comportaient pas le même niveau d'informations offertes aux participant.e.s, que ce soit pour des enjeux de temps ou de vulgarisation.
- Dans certains contextes, le défi de vulgarisation a pu nuire à la compréhension de certaines personnes et donc à la qualité de certaines données.
- Lors de la tenue des portes ouvertes, certain.e.s participant.e.s ont mentionné le désir d'avoir accès aux informations avant leur participation à la consultation, de manière à déposer des idées mûres et réfléchies.

Au niveau du cadre dans lequel les activités s'inscrivent :

- Malgré le niveau de préparation et la qualification de l'équipe d'animation de LAGORA, des biais d'interprétation, au sujet du déroulement de l'animation, peuvent nuire à l'atteinte de certains objectifs.
- L'occasion pour certaines personnes travaillant à la ville d'indiquer leur opinion dans le cadre de deux activités distinctes (ville, acteurs climatiques) peut biaiser les résultats globaux, c'est pourquoi le rapport permet de retracer la parole des personnes à l'issue des différents types d'activités.
- Certaines catégories de personnes en situation de vulnérabilité, celles inspirées des travaux de la santé publique, ont été moins bien représentées ou encore n'ont pas été rejointes lors de la tournée de consultation, faute de temps, de part et d'autre (LAGORA et organisations contactées) dans les délais octroyés. Par exemple, les personnes avec un handicap, les personnes avec un trouble de santé mentale ou encore les personnes avec un état de santé précaire sont des catégories qui n'ont pas été rejointes directement par l'entremise d'un organisme relais.



- Les activités se sont tenues dans les secteurs centre-ville de chaque arrondissement de la ville de Saguenay, ce qui a pu restreindre la représentativité territoriale des besoins et des aspirations.

Compte tenu de ces limites, le rapport dégage plutôt des tendances à considérer pour l'élaboration et l'écriture du premier Plan climat à être adopté pour la Ville de Saguenay. Cela dit, cette grande démarche continue au travers des décisions prises par la Ville de Saguenay pour son Plan climat.

Conclusion

Le rapport expose les idées des 515 personnes qui ont participé aux différentes activités et qui ont sollicité les employé.e.s de la Ville de Saguenay, les acteurs climatiques de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les populations en situation de vulnérabilité à Saguenay. À chacune de ces activités, un contenu était apporté pour être approfondi avec les participant.e.s. Ces contenus sont révélateurs des différentes parties (chantiers, orientations, visions). Le contenu de base est issu des projections climatiques, soit le contenu des études menées par les firmes de consultants qui ont accompagné la Ville. La combinaison des projections climatiques et de la posture de la Ville de Saguenay sont contributrices des contenus proposés par la suite aux différentes parties prenantes. En somme, étant donné la grande influence qu'a eue la Ville dès le début de la démarche de consultation, il est d'autant plus important de considérer les contenus des différentes sections de ce rapport. Il est également important de considérer la synergie possible entre les différents Plans climat adoptés par les municipalités régionales de comté (MRC) de la région en considérant les résultats de la consultation du Grand dialogue régional pour la transition sociale et écologique par son rêve climat.

Annexes

Annexe 1 : le rêve climat

[Rêve climat_2024-11-12.pdf](#)

Annexe 2 : Napperons de l'activité avec les employé.e.s de la ville de Saguenay

[Copie de Napperon activité 1 - Version Finale.pdf](#)

[Copie de Napperon activité 2- Version FINALE.pdf](#)

Annexe 3 : Mémoires pour le Plan climat

[Copie de RMR du lac St Jean_mémoire_PlanClimat.docx.pdf](#)

[Copie de Mémoire-CDC.pdf](#)

 Copie de mémoire_Comité de citoyens pour un Vaudreuil durable (CVD).pdf

[Copie de Mémoire Unissons Saguenay Plan climat.pdf](#)

[Copie de Mémoire RFFTAU.docx.pdf](#)

Annexe 4 : le premier jet du Plan climat présenté sous 6 orientations

[Copie de Orientation mobilisation.pdf](#)

[Copie de Orientation Milieux naturels.pdf](#)

[Copie de Orientation milieux de vie.pdf](#)

[Copie de orientation Infrastructure.pdf](#)

[Copie de Orientation Gouvernance.pdf](#)

[Copie de Orientation Capacité de prévention et d'intervention.pdf](#)

Annexe 5 : éthique du dialogue pour accompagner les discussions

[L'ÉTHIQUE DU DIALOGUE.pdf](#)

Annexe 6 : Napperons des stations d'animation en lien avec les orientations

 Napperons kiosques_20nov_VF.pdf

Annexe 7 : Représentations visuelles de l'appréciation des mesures proposées par le comité du Plan climat dans le premier jet du plan d'action

 AppreciationOrientation.pdf

Annexe 8 : questions du vox pop avec le grand public

[Questions du VoxPop_Plan Climat.docx.pdf](#)

Annexe 9 : carte de jeux pour présenter les thématiques des éléments de vision des employé.e.s de la ville de Saguenay

[Copie de Cartes thématiques-vision.pdf](#)